CONSO 1

COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM[1] [2] COIL:.....

.....

Forme juridique[3]: Société anonyme .....

Adresse: Drukpersstraat ..... N°: 4..... Boîte: .....

Code postal: 1000 ..... Commune: Bruxelles .....

Pays: Belgique .....

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, néerlandophone .....

Adresse Internet[4]: http://www. .....

Adresse e-mail[4] : .....

Numéro d'entreprise 0448.204.633

COMPTES CONSOLIDÉS en MILLIERS D'EUROS[5]

communiqués à l'assemblée générale du 07 /06 /2023

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 /01 /2022 au 31 /12 /2022

Exercice précédent du 01 /01 /2021 au 31 /12 /2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas**[1] identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante *(article 3:26, §2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations)*

.....

.....

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: 74..... Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: .....

Signature (nom et qualité) Signature (nom et qualité)

1 Biffer la mention inutile.

2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

3 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

4 Mention facultative.

5 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

COIL

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

2022

Comptes annuels consolidés et audités de la société
Coil S.A./N.V.
pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
préparés conformément aux normes IFRS

RAPPORT DE GESTION

Chiffres clés :

Définitions :

« K€ »	'000 Euros
EBITDA	Résultat d'exploitation + dotations aux amortissements

Exercice clos le 31 décembre (K€)	**2022**	**2021**
Compte de résultats		
Chiffre d'affaires	26.657	25.234
Résultat d'exploitation	-2.630	2.794
Marge d'exploitation	-9,9%	11,1%
Résultat avant impôts	-2.904	2.178
Résultat net	-2.983	2.057
Marge nette	-11,2%	8,1%
Cash Flow		
EBITDA	2.901	6.261
EBITDA/Chiffre d'affaires	10,9%	24,8%
Free Cash Flow (EBITDA – Investissements)	2.124	5.374
Bilan		
Fonds de roulement opérationnel (Stocks / Créances - Créditeurs)	-68	-1.418
Actif immobilisé corporel	25.621	27.843
Actif Total	37.512	43.460
Dettes à long terme	3.107	3.799
Capitaux propres	23.609	29.227

Faits marquants de l'exercice

Évolution des activités

Dans un environnement macro-économique très incertain, marqué par le retour d'une forte inflation et l'entrée en guerre de l'Ukraine et de la Russie, les activités de COIL en 2022 ont été fortement influencées par la volatilité du marché des produits laminés plats en aluminium en Europe.

La pénurie temporaire dans l'approvisionnement en aluminium, issue de la reprise économique post-COVID, a entraîné des délais exceptionnellement longs de livraison de produits laminés plats en aluminium de la part des laminoirs. Cette situation a conduit les distributeurs à surstocker pour garantir l'approvisionnement de leurs clients, et engendré une très forte hausse du prix de l'aluminium, lequel a culminé au deuxième trimestre. à des niveaux records. Puis, avec la réduction des délais d'approvisionnement, le prix a chuté de façon soudaine et spectaculaire, conduisant les distributeurs à réduire leurs stocks à des niveaux plus normaux. Ce ralentissement de la demande des distributeurs s'est pleinement répercuté sur les ventes de sous-traitance de la Société au cours du second semestre.

Les ventes packagées, dans lesquelles la Société fournit l'aluminium anodisé en continu directement au client final, se sont fortement redressées au cours de l'exercice. Ce regain s'explique par le développement soutenu des ventes en Europe, avec les livraisons de plusieurs projets emblématiques, qui ont permis de compenser l'absence de livraisons en Russie en raison du conflit en Ukraine et l'atonie des facturations en Asie compte tenu des coûts et des délais de livraison de l'aluminium pré-anodisé. La Société anticipe en 2023 une reprise des marchés asiatiques avec la réouverture des frontières et les livraisons de plusieurs nouveaux projets.

Résultats impactés par l'inflation des coûts

Au cours de l'exercice, dans un environnement économique mondial difficile, la Société s'est montrée réactive en procédant à des augmentations de prix ; néanmoins, les hausses importantes des coûts de l'énergie et des matières premières ont sensiblement impacté la marge brute et pesé sur les résultats de l'exercice.

Rationalisation et optimisation des ressources industrielles

Sur le plan industriel, la Société a rationnalisé ses ressources et consolidé sa production sur un nombre limité de lignes. Face au manque de visibilité, en particulier sur les coûts énergétiques, la Société a ainsi concentré ses opérations sur son site de Landen en Belgique, où les prix de l'énergie étaient plus faibles au cours de l'exercice, et sur sa ligne 6 à haut rendement en Allemagne.

Parallèlement, la Société a amplifié la réduction de son empreinte carbone en accélérant ses investissements en matière d'efficience énergétique. En partenariat avec des opérateurs locaux de la filière des énergies renouvelables, la Société a notamment mis en service en octobre 2022 sur son site de Bernburg, en Allemagne, un parc photovoltaïque qui lui permet de fournir 20% de l'électricité consommée par le site en énergie verte à des coûts compétitifs. Des études sur un plan d'action similaire pour le site de production en Belgique ont été également engagées au cours de l'exercice.

Résultats

La Société enregistre en 2022 un chiffre d'affaires de 26.657 K€, en croissance de +5,6 % par rapport à 2021. Les ventes des services de sous-traitance s'élèvent à 20.603 K€, en progression de +2,4 % par rapport à 2021, et représentent 77,3 % du chiffre d'affaires annuel 2022, contre 79,8 % l'année précédente. Les ventes packagées, dans lesquelles la Société fournit l'aluminium anodisé en continu directement au client final, s'établissent à 6.054 K€, en croissance de +18.5 % par rapport à 2021, et représentent 22,7 % du chiffre d'affaires annuel 2022, contre 20,2 % l'année précédente.

Malgré l'augmentation du chiffre d'affaires, l'EBITDA diminue de -3.360 K€ pour ressortir à 2.901 K€, soit 10,9 % du chiffre d'affaires contre 24,8 % en 2021. Cette baisse s'explique principalement par :

i. la diminution de la marge brute (-1.362 K€) en raison de l'évolution du mix-produit et de la forte augmentation des coûts variables de production, en particulier ceux liés à l'énergie et aux matières premières,
ii. la hausse des charges opérationnelles (+ 1.998 K€, dont + 556 K€ liés aux charges de personnel, + 530 K€[1] liés aux rémunérations à l'administrateur délégué (CEO) et au délégué à la gestion journalière, + 120 K€2 liés aux bonus des administrateurs et + 792 K€ liés aux autres charges opérationnelles.

Les amortissements d'immobilisations corporelles s'établissent à 2.999 K€, en diminution de -377 K€ par rapport à 2021. Les amortissements d'immobilisations incorporelles s'établissent à 2.531 K€, incluant une moins-value latente de 2.490 K€ sur le goodwill des actifs liés à l'anodisation en continu résultant d'un changement des conditions de marché et de l'application de certaines normes comptables IFRS[3]. Il est à noter que cette dépréciation n'a pas d'impact sur la trésorerie de la Société.

Le résultat d'exploitation baisse de -5.423 K€ pour ressortir en perte de - 2.630 K€, contre un bénéfice de 2.794 K€ en 2021. Comme mentionné précédemment, il est impacté en 2022 par des charges non courantes liées à la moins-value latente sur le

[1] Il est précisé que le conseil d'administration du 26 janvier 2022 a approuvé l'augmentation des frais de gestion annuels de l'administrateur délégué (CEO) et du délégué à la gestion à 980 K€ chacun, avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2022. Cette décision a été prise au regard de la politique de dividende mise en œuvre au cours de l'exercice (voir page 37).

[2] Il est précisé que l'assemblée générale spéciale du 14 septembre 2022 a approuvé l'octroi de bonus aux administrateurs non exécutifs pour un montant de 60 K€ chacun.

[3] La comptabilisation de cette perte de valeur latente résulte de l'application de la norme IAS36. Cette norme prescrit qu'une entité est tenue de réduire la valeur de l'actif (in casu, la valeur du goodwill lié à l'unité d'anodisation continu) pour s'assurer que l'actif est au plus comptabilisé à sa valeur recouvrable. Une telle réduction, qualifiée de perte de valeur, n'a pas d'impact sur la situation de trésorerie de la Société

goodwill des actifs liés à l'anodisation en continu. Sans tenir compte de cet élément, le résultat opérationnel courant est proche de l'équilibre à -140 K€.

Le résultat financier s'améliore de 341 K€ pour ressortir à - 275 K€, contre - 615 K€ en 2021. Cette évolution s'explique par la comptabilisation exceptionnelle en 2021 des intérêts intercalaires capitalisés (Disagio) liés à l'investissement dans la ligne 6 à Bernburg en Allemagne.

La filiale allemande a enregistré en 2022 une charge d'impôt de 62 K€ et un complément de provision au titre des exercices antérieurs pour un montant de 10 K€. La société belge détient toujours d'importantes pertes fiscales reportables. Par le passé, les estimations de la partie recouvrable des pertes fiscalement transférables par le conseil d'administration ont été relativement prudentes. C'est pourquoi le conseil d'administration est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un ajustement des impôts différés (voir note 7).

Pour finir, le résultat net est négatif de - 2.983 K€, en baisse de -5.040 K€ par rapport à 2021.

Bilan

Les immobilisations corporelles diminuent en passant de 27.843 K€ au 31 décembre 2021 à 25.621 K€ au 31 décembre 2022. Au cours de l'exercice, la Société a investi 777 K€, dont 251 K€ de droit d'utilisation des biens, contre 512 K€ en 2021. Compte tenu de la conjoncture économique incertaine, la Société a reporté certains projets d'investissements sur les prochains exercices.

En Allemagne, il est rappelé que la Société avait reçu des subventions lors de la construction de son usine de Bernburg et que le démarrage de la production de la ligne 6 avait été considérablement retardé en raison d'une série de problèmes techniques. Les conditions préalables (notamment en matière de création d'emplois) n'ayant pas été remplies compte tenu de l'évolution de la taille et de la nature du projet au cours de la période d'investissement, une provision pour remboursement de la subvention de 2 500 000 € a été comptabilisée au 31 décembre 2022 (voir note 12). La Société indique que le processus de recrutement de personnel supplémentaire à partir de 2020 a également été fortement pénalisé par la crise liée à la pandémie de Covid-19 et ses conséquences ; elle estime que la situation devrait revenir à la normale lorsque les mesures de chômage économique mises en place par le gouvernement allemand viendront à terme le 30 juin 2023. Le Landesförderinstitut Sachsen-Anhalt a reçu les informations requises et procèdera au contrôle de la Société au cours de l'exercice 2023.

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles enregistrées au moment de l'acquisition de l'ancienne société italienne Italfinish, dont certains actifs ont contribué au développement de la ligne 6 d'anodisation en continu et de la ligne d'anodisation par lots, s'établit à 2.490 K€ au 31 décembre 2022 contre 5.021 K€ au 31 décembre 2021. Les tests de dépréciations du goodwill ont été effectués conformément à la norme IAS36 et une moins-value de 2.490 K€ sur le goodwill des actifs liés à l'anodisation en continue a été enregistrée au 31 décembre 2022. Les immobilisations incorporelles ont été complètement dépréciées au 31 décembre 2022.

La valeur des stocks augmente de + 467 K€, reflétant principalement l'augmentation des stocks de matières premières, + 316 K€, et de produits finis, + 121 K€. Compte tenu de la volatilité du marché de l'aluminium, la Société a ajusté sa politique d'inventaire afin de minimiser le risque sur le métal non traité.

Les créances clients diminuent de -855 K€ du fait de la baisse des ventes de services de sous-traitance au quatrième trimestre 2022 par rapport au quatrième trimestre 2021. Les autres créances augmentent de + 427 K€ et s'élèvent à 1.200 K€ au 31 décembre 2022. La trésorerie au 31 décembre 2022 s'établit à 990 K€ contre 2.223 K€ au 31 décembre 2021.

Les prêts bancaires augmentent de + 981 K€ pour ressortir à 7.114 K€. Au cours de l'exercice, la Société a remboursé des emprunts pour un montant de 1.747 K€ et a simultanément contracté d'autres emprunts pour un montant de 1.540 K€. Le montant reçu par escompte de factures (« Open Invoice Discounting ») affiche une hausse de + 1.188 K€ pour s'établir à 1.733 K€ au 31 décembre 2022, contre 545 K€ au 31 décembre 2021. La Société précise que la baisse de ses résultats en 2022 a entraîné une rupture de covenants financiers (Dette nette / EBITDA <2,00) pour une partie de ses passifs financiers mis en

place avec une banque en Belgique ; néanmoins la Société a été déliée temporairement de l'obligation de respect de ces ratios par la banque, compte tenu de la situation exceptionnelle ayant affecté en 2022 les activités de la Société, et les dettes à plus d'un an de cette banque (161 K€) ont été transférées dans les dettes à court terme. Les covenants avec les autres établissements bancaires ont été respectés.

Le poste créditeurs baisse de -1.298 K€ pour atteindre 3.533 K€ au 31 décembre 2022.

Les provisions s'élèvent à 3.235 K€, incluant une provision de 2.500 K€ pour le remboursement éventuel de subventions et une provision de 648 K€ au titre des intérêts dus en cas de remboursement des subventions (cf. supra). La provision pour pré-retraite diminue de -180 K€ pour atteindre 87 K€ au 31 décembre 2022 contre 267 K€ au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres s'établissent à 23.609 K€, en diminution de -5.618 K€ par rapport au 31 décembre 2021. Cette évolution tient compte du résultat de l'exercice (-2.983 K€), de la distribution du dividende intercalaire versé en septembre 2022 (-2.792 K€) et d'une correction du bilan d'ouverture (+157 K€) liée aux autres éléments du résultat global (OCI) en application de la norme IAS 19.

Événements postérieurs à la clôture et perspectives

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Début janvier 2023, la Société a reçu une lettre recommandée du tribunal de Commerce de Bergame relatif à un litige entre Almeco SPA et Coil NV. À l'heure actuelle, les informations disponibles sont insuffisantes pour estimer le risque et les coûts liés à ce litige. Coil NV a désigné un avocat pour suivre cette affaire.

Perspectives

La crise économique génère à court terme des incertitudes importantes, notamment avec le maintien d'une inflation élevée, des pénuries potentielles, et une fragilisation de la supply chain.

Dans ce contexte, la Société maintient une approche prudente pour 2023 et anticipe une moindre demande de services de sous-traitance au premier semestre par rapport à l'année précédente, alors que les distributeurs continuent de consommer leurs stocks et qu'une concurrence émerge sur le marché européen de l'anodisation en continu.

Les prix de l'énergie ont baissé en 2023, mais les perspectives restent incertaines. Le procédé électrochimique de l'entreprise implique une forte consommation d'énergie. La Société cherche à rendre les prix de l'énergie variables dans son activité de sous-traitance.

C'est pourquoi la Société continue de rechercher des partenariats afin de substituer à court terme ses consommations d'énergies fossiles par de nouvelles sources d'énergies renouvelables à des coûts attractifs et avec des objectifs de neutralité carbone pour le site industriel de Bernburg en Allemagne notamment. Après avoir mis en service au 4ème trimestre 2022 sur son site de Bernburg un parc photovoltaïque qui lui permet de fournir 20% de l'électricité consommée par le site, des discussions sont en cours avec un autre opérateur photovoltaïque pour acheter à partir de 2023 de l'énergie renouvelable couvrant environ 30% additionnels de la consommation actuelle du site allemand. Ces actions contribueront à réaliser durablement d'importantes économies, tout en augmentant la part de la consommation d'énergie issue de ressources vertes.

Le premier trimestre 2023 s'inscrit dans le prolongement de la tendance observée en 2022. Le chiffre d'affaires du trimestre s'établit à 6.405 K€, en retrait de 3,2 % par rapport au premier trimestre 2022. Le chiffre d'affaires des offres packagées 1.681 K€ est en croissance de 37,3 %, tandis que le chiffre d'affaires des services de sous-traitance continue de subir le ralentissement de la demande et sont en retrait par rapport à une base de comparaison élevée 4.725 K€ ; - 12,3 %.

À court terme, la Société s'est organisée pour limiter l'impact du ralentissement des activités de sous-traitance, en augmentant de façon significative ses prix en ligne avec l'inflation, en poursuivant l'optimisation de sa base de coûts variables et en soutenant le développement commercial de ses offres packagées. Les investissements réalisés au cours des dernières années et la flexibilité de son outil industriel lui permettront de réagir efficacement à une reprise attendue des marchés de sous-traitance à compter du second semestre 2023.

À moyen et long termes, la Société est confiante dans ses perspectives de développement en capitalisant sur son large portefeuille de produits premiums, durables et à moindre empreinte carbone pour accroître le potentiel de ses activités.

Déclaration portant sur les informations contenues dans le rapport financier du 31 décembre 2022

Le conseil d'administration a autorisé la publication de ce rapport annuel lors de sa réunion le 27 avril 2023.

Nous attestons au nom et pour compte de la société Coil S.A./N.V., qu'à notre connaissance les états financiers consolidés pour la période clôturée au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion pour la période clôturée au 31 décembre 2022 contient un exposé fidèle des informations exigées en vertu des lois et correspond aux états financiers consolidés.

James Clarke, Président du conseil d'administration
Finance & Management International NV, Administrateur délégué représenté par Timothy Hutton
Bruxelles, le 27 avril 2023

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre (K€)	Note	2022	2021
Chiffre d'affaires	2	**26.657**	**25.234**
Variation des stocks	9	466	-554
Matières premières		-11.197	-7.392
Charges de personnel	5	-5.952	-5.396
Amortissements et dépreciations	8	-5.530	-3.467
Autres charges	3	-7.073	-5.631
Résultat opérationnel	3	**-2.630**	**2.794**
Produits financiers	6	35	40
Charges financières	6	-310	-656
Résultat net avant impôts		**-2.904**	**2.178**
Impôts différés	7	-	-
Impôts	7	-79	-122
Résultat net		**-2.983**	**2.057**
Part du groupe		-2.983	2.057
Part des minoritaires			

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		2022	2021
Résultat net après impôts		**-2.983**	**2.057**
Autres éléments du résultat global			
Cash flow hedges	17.4.2	-	-
Résultat total global		**-2.983**	**2.057**
Part du groupe		-2.983	2.057
Part des minoritaires			
Résultat de base des activités poursuivies par action		**-1,07 €**	**0,74 €**
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pour le résultat de base	13.2	2.792.387	2.792.387
Résultat dilué des activités poursuivies par action		**-1,07 €**	**0,74 €**
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pour le résultat de base	13.2	2.792.387	2.792.387

Les notes des pages 11 à 47 font partie intégrante de ces états financiers.

POSITION FINANCIÈRE - BILAN CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre (K€)	Note	2022	2021
Actifs non courant			
Immobilisations corporelles	8.1	25.621	27.843
Immobilisations incorporelles	8.2	2.490	5.021
Impôts différés	7.2	1.637	1.637
Garanties & dépôts		54	54
Total		**29.801**	**34.555**
Actifs courants			
Stocks	9	3.043	2.576
Créances	10	3.678	4.106
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	990	2.223
Total		**7.711**	**8.905**
Total de l'Actif		**37.512**	**43.460**
Capitaux propres			
Capital appelé	13.2	7.538	7.538
Prime d'émission	13.2	6.252	6.252
Réserves	13.2	9.819	15.437
Total		**23.609**	**29.227**
Passifs non courants			
Établissements de crédit : Dettes à plus d'un an	13.3	3.107	3.799
Total		**3.107**	**3.799**
Passifs courants			
Dettes bancaires à court terme	13.3	4.007	2.334
Impôt courant	7	22	-20
Provisions	12.1	3.235	3.290
Créditeurs	12.2	3.533	4.830
Total		**10.797**	**10.434**
Total du Passif		**37.512**	**43.460**

Les notes des pages 11 à 47 font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre (K€)	**Notes**	**2022**	**2021**
Liquidités en début d'exercice	11	2.223	759
Cash flow des activités d'exploitation:			
Résultat d'exploitation et autres profits	3	-2.630	2.794
Amortissements normaux + Goodwill	8	5.530	3.467
Impôts	7	-37	-158
Diminution/(Augmentation) des créances	10	428	6
Diminution/(Augmentation) des stocks	9	-467	554
(Diminution)/Augmentation des créditeurs et provisions (*)	12	-1353	-505
Produits financiers	6	35	40
Charges financières	6	-310	-656
dont intérêts payés		*-108*	*-145*
Total cash flow des activités d'exploitation		**1.197**	**5.542**
Cash flow des activités d'investissement:			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8.1	*-777*	*-512*
Acquisitionsd'immobilisations incorporelles	8.2		
Subventions	8.1		
Subventions (remboursement soumis à conditions)	8.1		-375
Total cash flow des activités d'investissement		**-777**	**-887**
Ressources nettes de liquidités avant financement		**421**	**4.655**
Cash flow des activités de financement:			
Remboursement d'emprunts à long terme	13.1	*-1.747*	*-3.259*
Nouvel emprunt à long terme	13.1	*1.540*	*590*
Escompte de factures (Open Invoice Discounting)	13.1	*1.188*	*-592*
Dividendes Payés	13.3	*-2.792*	
Achat actions (contrat de liquidité)	13.2		
Capital (OCI IAS 19)	13.2	*157*	*70*
Total cash flow provenant des activités de financement		**-1.655**	**-3.191**
Augmentation/ (Diminution) des liquidités		**-1.234**	**1.464**
Liquidités en fin d'exercice	11	**990**	**2.223**

Les notes des pages 11 à 47 font partie intégrante de ces états financiers.
(*) Incluant en 2020 le remboursement du financement de 500 K€ fourni par un administrateur de la Société.

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

K€	Notes	Capital souscrit	Achat actions propres	Prime d'émission	Réserves	Total
Solde au 31 décembre 2020	13	**7.541**	**-3**	**6.252**	**13.311**	**27.101**
Bénéfice/(Perte) net pour la période 2021					2.057	2.057
Corrections balance d'ouverture (Other Comprehensive Income IAS 19)					70	70
Paiement du dividende						
Achat action propres (contrat de liquidité)						
Solde au 31 décembre 2021	13	**7.541**	**-3**	**6.252**	**15.438**	**29.227**
Résultat global de la période 2022					-2.983	-2.983
Corrections balance d'ouverture (Other Comprehensive Income IAS 19)					157	157
Paiement du dividende					-2.792	-2.792
Achat action propres (contrat de liquidité)						
Solde au 31 décembre 2022	13	**7.541**	**-3**	**6.252**	**9.820**	**23.609**

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres s'établissent à 23.609 K€, en diminution de 5.618 K€ par rapport au 31 décembre 2021. Cette diminution tient compte du résultat de l'exercice (-2.983 K€), d'une correction du bilan d'ouverture (157 K€) liée aux autres éléments du résultat global (OCI) en application de la norme IAS 19 et de la distribution du dividende intercalaire (-2.792 K€)

NOTES

1. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

(a) Activités

Coil S.A. (la « Société ») et sa filiale Coil GmbH ont pour activité le traitement de surface d'aluminium (anodisation horizontale et verticale) et interviennent en tant que sous-traitants spécialisés pour le compte des plus grands laminoirs, des transformateurs d'aluminium et de consommateurs finaux, principalement en Europe.

Coil S.A. est également fournisseur d'aluminium anodisé (incluant le métal et le traitement de surface) pour les marchés de la construction et de l'architecture.

(b) Faits significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice 2022, les ventes de sous-traitance de la Société ont continué à être fortement influencées par la distorsion entre l'offre et la demande causée par la pandémie de COVID-19. Dans un premier temps, la pénurie temporaire dans l'approvisionnement en aluminium, issue de la reprise économique post-COVID, a entraîné des délais exceptionnellement longs de livraison de produits laminés plats en aluminium de la part des laminoirs. Cette situation a conduit les distributeurs à surstocker pour garantir l'approvisionnement de leurs clients, et entraîné au cours du premier trimestre une forte hausse des prix de l'aluminium culminant à des niveaux records. Puis, avec l'atténuation des problèmes d'approvisionnement, le prix a chuté de façon soudaine et spectaculaire, conduisant les distributeurs à réduire leurs stocks. Ce ralentissement de la demande des distributeurs s'est pleinement répercuté sur les ventes de sous-traitance de la Société au cours du second semestre.

Les ventes packagées, dans lesquelles la Société fournit l'aluminium anodisé en continu directement au client final, se sont fortement redressées au cours de l'exercice. Ce regain s'explique par le développement soutenu des ventes en Europe, avec les livraisons de plusieurs projets emblématiques, qui ont permis de compenser l'absence de livraisons en Russie en raison du conflit en Ukraine et l'atonie des facturations en Asie compte tenu des coûts et des délais de livraison de l'aluminium pré-anodisé. La Société anticipe en 2023 une reprise des marchés asiatiques avec la réouverture des frontières et les livraisons de plusieurs nouveaux projets.

Par ailleurs, l'environnement macro-économique a été marqué par le retour d'une forte inflation, qui s'est accélérée à la suite de l'entrée en guerre de l'Ukraine et de la Russie et de ses conséquences sur l'environnement économique mondial. La Société s'est montrée réactive en procédant à des augmentations de prix ; néanmoins, les hausses importantes des coûts de l'énergie et des matières premières ont sensiblement impacté la marge brute et pesé sur les résultats de l'exercice.

(c) Principes comptables

Coil S.A. est une société de droit belge. La Société tient sa comptabilité en Euros (€).

Les comptes consolidés de Coil S.A. clos le 31 décembre 2022 comprennent la Société et ses filiales (ensemble « Coil », ou « le Groupe »). Le conseil d'administration a arrêté les comptes en date du 27 avril 2022.

d) Déclaration de conformité

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2022, et présenté en détail sur le site internet http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.
Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont identiques à celles adoptées lors de la préparation des états financiers annuels du Groupe pour l'exercice 2021.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les produits et charges enregistrés sur la période ainsi que les actifs et passifs potentiels mentionnés dans les notes aux états financiers. À chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées, si les circonstances sur lesquelles elles sont fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont disponibles. Il est possible que les résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses.

Les principales estimations et jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- Appréciation du risque clients et provisions correspondantes,
- Appréciation du risque pour problèmes éventuels de qualité
- Appréciation de la diminution de valeur des pièces de rechange
- Appréciation de la valeur du goodwill

Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe

Au cours de l'exercice actuel, le Groupe a adopté l'ensemble des Normes et Interprétations nouvelles et révisées publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) (Bureau international des normes comptables) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) (Comité international d'interprétation des normes d'information financière) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne et en vigueur pour l'exercice comptable débutant le 1er janvier 2022. Le Groupe n'a pas appliqué de nouvelles exigences IFRS non encore applicables au 31 décembre 2022.

Les normes et interprétations comptables nouvelles ou révisées ne doivent être divulguées que si elles entraînent un changement de méthode comptable ayant un impact sur l'exercice en cours ou pouvant avoir un impact sur les exercices futurs. Il n'est pas nécessaire de fournir des informations sur les prises de position sans impact sur les méthodes comptables et les montants comptabilisés dans les états financiers de l'entité.

Les nouvelles Normes, Interprétations et Amendements suivants publiés par l'IASB et l'IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union européenne sont en vigueur pour l'exercice financier:

- Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2018-2020 (mai 2020)
- IAS 16 Immobilisations corporelles - Amendements interdisant à une entreprise de déduire du coût d'une immobilisation corporelle les montants reçus de la vente d'éléments produits pendant que l'entreprise prépare l'actif pour son utilisation prévue (mai 2020).
- IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - Amendements concernant les coûts à inclure lors de l'évaluation du caractère onéreux d'un contrat (mai 2020).
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises - Amendements mettant à jour une référence au cadre conceptuel (mai 2020).

L'adoption de ces nouvelles normes et de leurs amendements n'a entraîné aucun changement majeur dans les méthodes comptables du Groupe

Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur au cours de cette période

Le Groupe a choisi de ne pas adopter par anticipation les nouvelles Normes, Interprétations et Amendements suivants, qui ont été publiés par l'IASB et l'IFRIC mais non encore applicables au 31 décembre 2022 et/ou pas encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2022 et dont l'impact pourrait être significatif :

- IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs - Amendements concernant la définition des estimations comptables (février 2021)
- IAS 12 Impôts sur le résultat - Amendements concernant l'impôt différé relatif aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique (mai 2021)
- IFRS 17 Contrats d'assurance - 7 Contrats d'assurance : Application initiale d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives (périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023) (décembre 2021).
- IAS 1 Présentation des états financiers
- Amendements concernant la classification des passifs comme courants ou non courants (janvier 2020)*
- Amendements concernant la divulgation des méthodes comptables et l'IFRS Practice Statement 2 (février 2021)
- Amendements concernant les passifs non courants assortis de clauses restrictives (octobre 2022) *
- IFRS 16 Contrats de location - Amendements à IFRS 16 Contrats de location : Lease Liability in a Sale and Leaseback (publié le 22 septembre 2022) *

* Non approuvé par l'UE au 31 décembre 2022.

Aucune des autres nouvelles normes, interprétations et amendements, applicables aux exercices ouverts après le 1er janvier 2022, publiées par l'IASB et l'IFRIC mais non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2022 et/ou non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022, ne devrait avoir un effet significatif sur les futurs états financiers du Groupe.

(e) Base de la présentation

Les comptes annuels sont présentés en Euros, arrondis au millier le plus proche. Ils sont préparés sur base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évaluées et comptabilisés à leur juste valeur.

Les comptes annuels consolidés donnent la situation financière en date du 31 décembre 2022 et se rapportent à la période de 12 mois se clôturant au 31 décembre 2022.

La préparation des comptes annuels en conformité avec les IFRS requiert que le management procède à des estimations et définisse des hypothèses qui impactent le montant des actifs, passifs, charges et produits. La réalité peut différer de ces estimations. Les estimations comptables ainsi que les hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Les ajustements des estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle elles ont été revues si cette revue ne concerne que cette période, ou dans la période au cours de laquelle la révision a eu lieu et dans les périodes futures si cette révision affecte tant la période actuelle que les périodes futures.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement la dépréciation des créances clients et des stocks (dépréciation cumulée de 0 K€ et 1 087 K€ respectivement), les provisions pour indemnisation de qualité produit qui incluent une provision

générale de 2% du chiffre d'affaires des offres packagées (218 K€), les provisions pour retraite (87 K€) , provisions pour remboursement des subventions reçues au titre de l'investissement dans la ligne 6 à Bernburg car les conditions proposées ne seront pas atteintes (2.500 K€), provisions au titres des intérêts dus en cas de remboursement des subventions (648 K€), ainsi que les actifs d'impôts différés constatés sur les déficits reportables (1.637 K€), une moins-value latente sur le goodwill des actifs liés à l'anodisation en continu à hauteur de 2.490 K€.

(f) Règles de consolidation

La méthode de consolidation par intégration globale concerne toutes les filiales qui sont contrôlées par Coil S.A., la société mère. Les sociétés filiales sont celles dans lesquelles la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles la Société détient par ailleurs un contrôle de fait, de façon à obtenir des avantages de ses activités.

Lorsqu'une filiale, au cours de l'exercice, commence à être contrôlée ou cesse d'être contrôlée, ses résultats sont inclus uniquement à partir de, ou jusqu'à la date à laquelle, le contrôle commence ou cesse.

Toute balance ou transaction entre les entreprises du Groupe est éliminée. Une liste des filiales du Groupe est fournie dans la Note 18.

(g) Devises

Les transactions libellées dans d'autres devises que l'euro sont enregistrées initialement au taux en vigueur au jour de la transaction. Lors de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de conversion qui en résultent sont prises en compte dans le résultat de la période.

Les états financiers statutaires de chaque entité du Groupe sont présentés dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité (sa monnaie fonctionnelle). Pour les états financiers consolidés, le compte de résultat et le bilan de chaque entité du Groupe sont convertis en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Pour la présentation des rapports financiers consolidés, les actifs et passifs des filiales étrangères du Groupe sont convertis en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen. Les différences de conversion en résultants sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et cumulées dans une composante distincte des capitaux propres (et ventilées entre part Groupe et intérêts minoritaires, le cas échéant).

Le Goodwill et autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère et sont donc convertis en euros au taux de clôture.

(h) Instruments financiers dérivés, opérations de couverture

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement (couverture de flux de trésorerie futurs attribuables à des dettes financières comptabilisées).

La politique de la Société consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transaction.

Les critères fixés par la Société pour classer un instrument dérivé parmi les instruments de couverture sont les suivantes :

* La Société s'attend à ce que la couverture soit efficace pour parvenir à compenser les variations de flux de trésorerie attribuables au risque couvert ;
* L'efficacité de la couverture peut être évaluée de façon fiable ;
* Il existe des documents appropriés décrivant la relation de couverture à l'origine de la couverture.

Les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur d'un instrument de couverture qui correspond à une couverture efficace de flux de trésorerie, sont comptabilisées directement dans la réserve relative aux instruments de couverture dans les autres éléments du résultat global. La partie inefficace est comptabilisée directement dans le compte de résultat.

(i) Immobilisations

Immobilisations corporelles

Les immeubles, machines et outillages sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, et sont diminués des amortissements cumulés et des dépréciations. Les terrains ne sont pas amortis. Le prix d'acquisition des immeubles, machines et outillages inclut le prix d'achat des matériaux, la main-d'œuvre, les frais environnementaux et les autres frais.

L'immeuble de Coil S.A. à Landen en Belgique a fait l'objet d'une réévaluation en 1989. L'écart de réévaluation correspondant, compris dans les capitaux propres, est transféré progressivement dans les réserves à concurrence des amortissements annuels actés sur cet écart de réévaluation. Depuis, Coil S.A. n'a plus appliqué que le traitement de référence du coût amorti pour ses immobilisations corporelles.

Les dotations aux amortissements sont calculées de manière à amortir les immobilisations de façon linéaire sur leur durée probable d'utilité. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est disponible pour utilisation.

Les taux d'amortissement en vigueur sont les suivants :

Constructions	10 - 25 ans
Lignes de production n° 5 et n° 6	20 ans
Petites machines et outillage	3 - 10 ans
Matériel roulant	3 - 10 ans
Mobilier	10 – 20 ans

Les subventions non remboursables, dont ont bénéficiées les lignes de production n° 5 et 6 de Coil Gmbh en Allemagne, ont été déduites du prix d'acquisition au moment de leur encaissement. L'amortissement des investissements correspondants est calculé sur le montant net de subventions, voir Note 8.1.

Lorsque des éléments d'immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément.

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que si elles permettent d'augmenter les avantages économiques futurs générés par l'immobilisation corporelle. Les frais de réparation et d'entretien qui ne permettent pas d'augmenter les avantages économiques futurs de l'actif concerné, sont comptabilisés en charges.

Leasing

Les installations et outillages pris en leasing pour lesquels la Société assume tous les risques et bénéfices sont classés sous la dénomination « leasing financier ». Depuis le 1er janvier 2019, la Société a ajusté ses comptes avec l'adoption de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Les immobilisations financées au moyen de contrats de leasings financiers sont comptabilisées à l'actif et au passif initialement pour des montants équivalents à la juste valeur du bien loué ou pour des montants équivalents à la valeur actualisée des paiements minimaux si celle-ci est inférieure. Ces immobilisations suivent les méthodes et règles d'évaluation, d'amortissement et de dépréciation de la catégorie de biens auxquelles elles sont rattachées. Les dettes de leasing sont diminuées des remboursements en capital, alors que la partie du paiement ayant trait à la charge d'intérêt est directement

portée en résultat. La Société a contracté un leasing de ce type en 2014, sous forme d'une installation de cogénération d'énergie. 1.485 K€ ont été investis en 2014 et 127 K€ en 2015. L'immobilisation est amortie sur une période de 10 ans. Le leasing court de décembre 2014 à décembre 2021.

En 2022, le Groupe a comptabilisé une dette de location-financement additionnelle de 488 K€, liée aux loyers de voitures des sociétés du Groupe, ainsi qu'une augmentation des actifs de 488 K€ liée au parc automobile de la Société (ajustements comptabilisés à l'occasion de l'adoption de la norme IFRS 16).

Immobilisations incorporelles

Lorsque l'investissement est jugé significatif, les know-how, logiciels et charges liées à leur mise en service sont comptabilisés à leur prix d'acquisition et sont amortis sur 10 ans. Dans le cas contraire, les charges sont comptabilisées en compte de résultat directement.

Les frais de recherche ainsi que les frais de développement qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'un actif sont pris en charge au moment où ils sont encourus.

Goodwill – regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales et d'activités sont comptabilisées selon la méthode dite de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises correspond au total des justes valeurs (à la date d'échange) des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Le goodwill provenant de l'acquisition d'une filiale représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la filiale comptabilisée à la date de l'acquisition (méthode du goodwill partiel). Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts non contrôlés. Dans ce cas, le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables (méthode du goodwill complet).

Le goodwill est comptabilisé comme un actif évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Si le goodwill est négatif, il est immédiatement comptabilisé en résultat parmi les « Autres produits » de l'exercice.

Lors de la cession d'une filiale, le montant attribuable au goodwill est inclus dans la détermination du résultat de la cession.

Désormais seules les variations de pourcentage d'intérêt impliquant la perte ou l'acquisition du contrôle d'une entité peuvent entrainer un impact en résultat. À contrario, les opérations n'affectant pas le contrôle ne se traduisent que par une nouvelle répartition des capitaux propres entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires.

En 2015, le Groupe a fait l'acquisition d'une société italienne pour un prix total de 8.650 K€. Ce prix a été alloué à des actifs selon les règles IFRS en vigueur et un montant de 4.980 K€ a été comptabilisé en Goodwill. (voir Note 8.2)

Tests de dépréciation

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession ou de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par le Groupe à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà calculés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant aux flux de la 5ème année, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini des flux calculés de la dernière année.

Toute perte de valeur constatée est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable des goodwill relatifs à l'UGT ou groupe d'UGT concerné, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

Les tests de dépréciation sont effectués à chaque clôture annuelle ou dès l'apparition d'un indice de perte de valeur pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.

Les UGT sont essentiellement déterminées par référence aux activités et marchés dans lesquels opère le Groupe.

(j) Stocks

Les stocks sont valorisés à la valeur d'acquisition ou à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure. Le coût est déterminé selon la méthode FIFO (« first-in, first-out ») ; il inclut les frais d'acquisition des stocks ainsi que les frais de transport et de conditionnement encourus. La valeur d'acquisition des stocks selon la méthode FIFO se justifie par le fait que le stock comptable se constitue de produits consommables (par exemple les produits chimiques) et de pièces de rechange.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans des conditions normales de marché, diminué des frais d'achèvement et des frais nécessaires à la réalisation de la vente.

Compte tenu de la volatilité du marché de l'aluminium, la Société a ajusté sa politique d'inventaire afin de minimiser le risque sur le métal non traité.

Le stock des pièces détachées est régulièrement analysé et des moins-values peuvent être enregistrées en fonction de l'ancienneté et le degré de rotation des pièces de rechange.

(k) Créances commerciales

Les créances commerciales sont initialement comptabilisées à leur juste valeur. À chaque clôture comptable, une revue des créances commerciales douteuses est effectuée sur la base d'une analyse détaillée de tous les montants dont la date d'échéance a été dépassée de plus de 60 jours. Les créances douteuses sont provisionnées pour la totalité du risque estimé.

(l) Provisions

Des provisions sont constituées lorsque la Société a une obligation juridique ou une obligation implicite résultant d'événements survenus dans le passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources générant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque l'ampleur de cette obligation peut être estimée de manière assez fiable.

(m) Avantages du personnel

Provisions pour retraites et engagements assimilés

Régimes à cotisations définies

La loi du 18 décembre 2015, applicable depuis le 1er janvier 2016, modifie notamment le calcul du rendement minimum garanti légalement sur les engagements de pension de type contributions définies.

Pour les contributions payées jusqu'au 31 décembre 2015, l'ancien rendement minimum garanti légalement s'applique, c'est-à-dire 3,75% sur les contributions des salariés et 3,25% sur les contributions des employeurs. Ces plans sont assurés, mais la garantie donnée par la compagnie d'assurance ne couvre pas la garantie complète requise en vertu de la présente loi sur les retraites.

Depuis le 1er janvier 2016, le rendement minimum garanti légalement est déterminé selon une formule qui est basée sur le rendement moyen sur les 24 derniers mois des obligations linéaires de l'État belge à 10 ans. Une modification du taux d'intérêt se fait toujours au 1er janvier s'il y a une différence substantielle par rapport au taux de rendement précédent (0,25% ou plus). Une fourchette est également prévue, avec un minimum absolu de 1,75% et un maximum absolu de 3,75% pour le rendement minimum garanti légalement. Dans certains cas, les entreprises n'ont pas entièrement couvert leur risque de rendement au moyen d'un contrat d'assurance. Il est donc possible que des paiements supplémentaires soient demandés par l'employeur pour compenser un déficit potentiel. Selon IAS19R, ces types de plans peuvent être considérés comme des prestations définies.

Méthodologie utilisée par Nexyan dans cette évaluation :

Sur la base des principales caractéristiques du plan, Nexyan a utilisé la méthode de projet/ réduction pour évaluer le passif. Ils n'ont pas appliqué l'article 115 d'IAS 19R pour évaluer les actifs, de sorte que ceux-ci sont équilibrés dans les réserves mathématiques.

Nexyan a réalisé une évaluation actuarielle au 31 décembre 2022 conformément à la norme IAS 19 révisée.

Les cotisations payées dans le cadre d'un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges.

La Société a opté pour une comptabilisation des écarts actuariels (OCI) intégralement en capitaux propres. (Voir Note 15)

Régimes à prestations définies

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont évalués en appliquant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Cette méthode présente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

La valeur inscrite au bilan au titre des avantages aux personnels et autres avantages à long terme correspond à la valeur actualisée des obligations futures nette des actifs de couverture.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

La Société a opté pour une comptabilisation des écarts actuariels intégralement en capitaux propres. (Voir Note 15)

Plan de warrants

Il n'existe pas actuellement de plan de « warrants » ou droits de souscription au bénéfice des membres de l'équipe de management de l'entreprise. Le dernier plan en date concernait un total de 50.000 warrants qui donnaient le droit à deux membres de l'équipe de management de souscrire à des actions de la Société entre le 1er mai 2016 et le 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivaient chaque date obligatoire de publication des résultats. Ce plan de warrants a été complétement exécuté en 2016 et 2017.

(n) Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût initial (équivalent à leur juste valeur), diminué des coûts de transaction y afférents. Ensuite, ils sont valorisés à leur « coût amorti », toute différence entre la valeur nominale et la valeur de remboursement est étalée au compte de résultat pendant la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(o) Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme. Elles sont ensuite comptabilisées au coût amorti.

(p) Impôts

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Toutefois et en application de la norme IAS 12, il n'est pas constaté d'impôt différé sur les différences temporaires générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat ou les capitaux propres au cours de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Le montant des impôts différés est calculé sur la base d'un taux d'imposition en Belgique de 25% depuis 2020.

Par le passé, les estimations de la partie recouvrable des pertes fiscalement transférables par le conseil d'administration ont été relativement prudentes. C'est pourquoi le conseil d'administration est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un ajustement des impôts différés.

Les actifs d'impôts différés ne sont inscrits et maintenus au bilan que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

• les prévisions de résultats fiscaux futurs pour toutes les lignes de production ;

• l'existence de différences temporaires taxables ;

• l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;

• enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les impôts sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils concernent des éléments qui ont été directement comptabilisés dans les capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont également directement comptabilisés dans les capitaux propres. L'impôt courant est le montant des impôts à payer sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement

d'impôts payés ou à payer relatifs aux années antérieures. Il est calculé en utilisant le nouveau taux d'imposition applicable pour 2022.

(q) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reprend le montant des ventes aux clients hors TVA et autres taxes sur le chiffre d'affaires.

Les ventes de services sont comptabilisées lorsque le service a été effectué et les risques et bénéfices sont transférés. En cas de risque concernant la réalisation du paiement intégral de ce chiffre d'affaires, la différence est provisionnée, soit par le biais des avoirs à établir, soit par la constitution d'une provision pour créances douteuses.

(r) Subventions

Les subventions gouvernementales ne sont reconnues que lorsque suffisamment de certitudes existent quant à leur octroi et quant au respect par la société des conditions associées à ces subventions. Les subventions sont prises en résultat de manière systématique, conformément au plan d'amortissement des immobilisations à l'origine de ces subventions.

Les subventions du Finanzamt, le ministère des finances allemand, sont prises directement en résultat. Au 31 décembre 2017, les subventions de 2011 et 2012 pour un montant de 272 K€ ont été enregistrées en résultat.

Les subventions du Groupe ont principalement été obtenues lors de la construction de l'usine à Bernburg en Allemagne. Il s'agit de subventions reçues du Landesförderinstitut Sachsen-Anhalt, dont les fonds proviennent du « Land » Sachsen-Anhalt, de la République Allemande, des fonds européens pour le développement régional et du Finanzamt, le ministère des finances allemand. Des subventions liées à la construction d'une ligne de production supplémentaire à Bernburg ont été reçues pour un montant de 5.368 K€. Tenant compte du fait que les conditions suspensives (notamment en termes de création d'emploi) n'ont pas été atteintes, une provision pour remboursement de subventions de 2.500 K€ et une provision de 648 K€ au titre des intérêts dus en cas de remboursement des subventions ont été comptabilisées au 31 décembre 2022 (voir note 12). Le Landesförderinstitut Sachsen-Anhalt a reçu les différentes informations requises et le dossier suit son instruction. La Société sera contrôlée par le Landesförderinstitut Sachsen-Anhalt au cours de l'exercice 2023.

(s) Information sectorielle

Quand cela est d'actualité, les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans les notes annexes ci-après suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés. La mesure de la performance de chaque segment est basée sur le résultat opérationnel.

2. INFORMATIONS PAR SEGMENT

La production de Coil GmbH est pour sa plus grande part réalisée en sous-traitance pour Coil S.A. En conséquence, son chiffre d'affaires est presque entièrement éliminé dans les comptes consolidés.

Une partie du chiffre d'affaires correspond à des ventes incluant le métal et le traitement de l'aluminium (ventes packagées - « packages »). En 2022, le chiffre d'affaires de cette activité atteint 6.054 K€, contre 5.108 K€ en 2021.

Le chiffre d'affaires du Groupe et les actifs non courants (autres que les instruments financiers et les impôts différés) sont répartis par zone géographique comme suit :

	2022		2021	
K€	**Chiffre d'affaires**	**Immobilisations**	**Chiffre d'affaires**	**Immobilisations**
Europe	25.450		22.729	
Asie	151		1.103	
Etats-Unis	0		0	
Autres Pays	1.056		1.402	
Total	**26.657**		**25.234**	

En 2022, le Groupe a réalisé 71 % de son chiffre d'affaires avec ses 10 principaux clients. Le principal client représente près de 22% du chiffre d'affaires de la Société.

Le conseil d'administration a identifié que la Société avait deux segmentations opérationnelles.

	2022	2021
Chiffre d'affaires (en K€)		
Anodisation (traitement de l'aluminium)	22.742	21.924
Autres ventes	3.915	3.310
La Marge Brut (en K€)	15.905	17.186
Taux de marge Brute (en % du CA)		
Anodisation (traitement de l'aluminium)	67,05%	75,40%
Autres ventes	16,60%	22,90%

Le taux de marge brute des ventes d'anodisation baisse de 75,4 % à 67,05 % du chiffre d'affaires, en raison la forte augmentation des coûts variables de production, en particulier liés à la hausse des coûts de l'énergie et à l'inflation des prix des matières premières.

3. AUTRES CHARGES

Le résultat opérationnel est établi après déduction des coûts de production et des éléments suivants :

K€	2022	2021
Frais généraux	2.840	2.252
Honoraires	4.233	3.379
TOTAL	7.073	5.631

Les autres charges ont été globalement maitrisées. Les frais généraux sont en hausse (+ 588 K€) compte tenu de l'augmentation des primes d'assurances et des autres frais de production. Les honoraires sont en augmentation (+ 854 K€) dont (+ 530 K€)[4] liés aux rémunérations à l'administrateur délégué (CEO) et au délégué à la gestion journalière, (+ 120 K€)[5] liés aux bonus des administrateurs et (+ 204 K€) des autres honoraires.

4. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

K€	2022	2021
Total des frais de recherche et développement de l'exercice		19

Les frais de recherche et développement concernent le développement et l'amélioration des procédés et produits existants et ne remplissent pas les conditions d'activation définies par IAS 38.

[4] Il est précisé que le conseil d'administration du 26 janvier 2022 a approuvé l'augmentation des frais de gestion annuels de l'administrateur délégué (CEO) et du délégué à la gestion à 980 K€ chacun, avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2022. Cette décision a été prise au regard de la politique de dividendes. (Voir page 37).

[5] Il est précisé que l'assemblée générale spéciale du 14 septembre 2022 a approuvé l'octroi de bonus aux administrateurs non exécutifs pour un montant de 60 k€ chacun.

5. ANALYSE DES FRAIS DE PERSONNEL

Nombre d'employés et coûts y afférents	2022	2021
Nombre moyen d'employés		
Direction et administration	49	48
Production	60	61
Total	**109**	**109**
Frais de personnel	**K€**	**K€**
Salaires	4.336	3.977
Charges sociales et autres charges de personnel	1.461	1.375
Personnel intérimaire	129	24
Indemnité de départ	26	20
Total	**5.952**	**5.396**

Les frais de personnel ont augmenté de (+ 556 K€) grâce à l'indexation des salaires.

6. RÉSULTAT FINANCIER

K€	2022	2021
Produits financiers	35	40
Charges d'intérêts liées à la dette bancaire	-109	-145
Frais financiers et bancaires	-201	-510
Total	**-275**	**-615**

Le taux d'intérêt moyen de la dette bancaire est de 2,1 % contre 1,8 % en 2021.
Les frais financiers et bancaires incluent en 2022 une provision au titre des intérêts dus en cas de remboursement des subventions obtenues lors de la construction de l'usine de Bernburg en Allemagne (-124 K€). Les conditions suspensives (notamment en termes de création d'emplois) n'ayant pas été atteintes compte tenu de l'évolution de la portée et de la nature du projet au cours de la période d'investissement, une provision pour remboursement de subventions de 2.500 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2022 (voir note 12).

7. IMPÔTS

7.1. Impôts courants

Ventilation de la charge d'impôt au compte de résultat :

K€	2022	2021
Charge d'impôts courants		
Exercice en cours	69	119
(Reprises)/Compléments de provision des exercices antérieurs	10	3
Total d'impôts repris en compte de résultats	**79**	**122**

Réconciliation du la charge d'imposition effective :

K€	2022	2021
Bénéfice avant impôts	**-2.904**	**2.180**
Ajustement de la base taxable		
Charges non déductibles fiscalement	314	374
Moins-value Goodwill "Continuous"	2.490	
Total	**-100**	**2.554**
Taux d'impôt en vigueur	25,00%	25,00%
Charge d'impôt sur base du taux applicable en Belgique	25	-639
Différence de taux d'imposition		
Utilisation de pertes fiscales récupérables		520
Impôt différé actif calculé sur pertes fiscales antérieures		
Autres ajustements	-94	
Total	**-69**	**-119**
Taux effectif d'impôt	-2,37%	5,46%

Les taux d'imposition applicables au Groupe dans les pays où il opère sont de 25% en Belgique et de 15,83% en Allemagne. L'impôt des sociétés est calculé sur la base des comptes annuels de la Société, établis conformément à la législation en vigueur dans le pays d'immatriculation des différentes sociétés. La société belge détient toujours d'importantes pertes fiscales reportables, alors que la société allemande a enregistré en 2022 une charge d'impôt de 62 K€. Au 31 décembre 2022, la société mère faisait état de pertes fiscales de 9.596 K€ (2021 : 9 137 K€) et Coil GmbH de 0 K€ (2021 : 0 K€).

En Belgique, depuis le 1er janvier 2020, le taux de base de l'impôt des sociétés est de 25%. La contribution complémentaire de crise, qui s'ajoutait au taux de base, a été supprimée en 2020.

En ce qui concerne la déduction pour les pertes antérieures de la maison mère, elle sera limitée à un montant de 1.000.000 €. Au-delà de ce seuil de 1.000.000 €, la déduction sera limitée à 70 % des bénéfices subsistants. Autrement dit, 30 % des bénéfices dépassant 1.000.000 € ne pourront plus être neutralisés par la déduction pour pertes antérieures. Les pertes fiscales en Allemagne peuvent, sous certaines conditions, être reportées et imputées sur les futurs revenus taxables, sans restriction de durée.

7.2 Impôts différés

	Actifs	
K€	2022	2021
Impôts différés net	1.637	1.637

La Société estime que les créances d'impôts calculées sur les pertes fiscales devraient, être utilisées dans un futur proche. Le montant des pertes fiscales dont les impôts différés ne sont pas activés à la clôture de l'exercice s'élève à 3.048 K€ (9.596 K€ - 6 548 K€).

Par le passé, les estimations de la partie recouvrable des pertes fiscalement transférables par le conseil d'administration ont été relativement prudentes. C'est pourquoi le conseil d'administration est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un ajustement des impôts différés.

8. IMMOBILISATIONS

8.1. Immobilisations corporelles et droit d'utilisation des biens

K€	Terrains et bâtiments	Terrains et bâtiments - en cours	Installations-constructions	Installations et constructions - en leasing	Mobilier Machines et Outillage	Total immobilisations corporelles	Droit D'utilisation des biens	Total
Valeur d'acquisition								
Au 1er janvier 2022	**19.407**	**0**	**67.817**	**1.597**	**1.059**	**89.881**	**637**	**90.518**
Acquisitions	0	14	485	0	29	527	251	778
Cessions et désengagements	0	0	0	0	0	0	-80	-80
Au 31 décembre 2022	**19.407**	**14**	**68.302**	**1.597**	**1.087**	**90.408**	**808**	**91.216**
Amortissements								
Au 1er janvier 2022	**12.765**	**0**	**47.160**	**1.597**	**960**	**62.485**	**191**	**62.675**
Dotations de l'exercice	476	0	2.268	0	47	2.791	208	2.999
Cessions et désaffectations	0	0	0	0	0	0	-80	-80
Au 31 décembre 2022	**13.241**	**0**	**49.428**	**1.597**	**1.008**	**65.276**	**319**	**65.595**
Au 1er janvier 2022	**6.642**	**0**	**20.657**	**0**	**98**	**27.396**	**446**	**27.843**
Au 31 décembre 2022	**6.166**	**14**	**18.874**	**0**	**80**	**25.133**	**488**	**25.621**

Les actifs immobilisés diminuent, en passant de 27.843 K€ au 31 décembre 2021 à 25.621 K€ au 31 décembre 2022. Les acquisitions d'immobilisations concernent des investissements en Belgique (739 K€) et en Allemagne (39 K€). Les investissements en Belgique incluent l'ajustement compatibilisé lors de l'adoption de L'IFRS 16 leasing pour un montant de 251 K€. Il est rappelé que la Société a comptabilisé en 2022 une dette de location-financement additionnelle de 488 K€, liée aux loyers de voitures des sociétés du Groupe, ainsi qu'une augmentation des actifs 488 K€ liés à son parc automobile. Compte tenu de la conjoncture économique, la Société a reporté certains projets d'investissement.

La Société a continué à optimiser ses ressources industrielles, en particulier en Allemagne avec la fermeture de la ligne 5 pour diminuer les coûts variables et focaliser ses opérations sur la ligne 6 à haut rendement. En Belgique, la Société a continué d'opérer avec ses lignes 1 et 2.

Les amortissements d'immobilisations corporelles s'établissent à 2 999 K€, en diminution de 378 K€ par rapport à 2021 et incluent 208 K€ des droits d'utilisation des biens.

8.2. Immobilisations incorporelles

K€	Logiciel	Autres Immo incorporelles	Goodwill	Total
Valeur d'acquisition				
Au 1er janvier 2022	**1.577**	**1.552**	**5.326**	**8.455**
Acquisitions	0	0	0	0
Au 31 décembre 2022	**1.577**	**1.552**	**5.326**	**8.455**
Amortissements				
Au 1er janvier 2022	**1.577**	**1.400**	**457**	**3.434**
Reclassement balance d'ouverture	0	111	-111	0
Dotations de l'exercice	0	41	2.490	2.531
Au 31 décembre 2022	**1.577**	**1.552**	**2.836**	**5.966**
VNC 1 janvier 2022	**0**	**152**	**4.869**	**5.021**
Au 31 décembre 2022	**0**	**0**	**2.490**	**2.490**

En 2015, la Société a fait l'acquisition de la société italienne United Anodisers srl (ex Italfinish) pour un montant de 8.650 K€. Après analyse de la viabilité de l'entreprise et du site industriel acquis, la Société a décidé de transférer les équipements industriels vers son site belge de Landen. La société 'United Anodisers SRL a été liquidée et radiée du registre de commerce depuis le 12 décembre 2019.

Au moment de l'acquisition, les montants suivants ont été enregistrés dans nos comptes (en K€) :

Immobilisations corporelles	1 772
Immobilisations incorporelles	1 552
Goodwill	5 326
Total :	**8 650**

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent à la valeur d'une ligne d'anodisation en continu, une ligne d'anodisation par lots et une ligne de coupe en longueur.

Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles correspondent à la valorisation estimée de la technologie et du savoir-faire découlant des lignes de production acquises. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur des immobilisations identifiées a été enregistrée en goodwill.

Le bilan de la société United Anodisers srl

La société 'United Anodisers SRL a été liquidée et radiée du registre de commerce le 12 décembre 2019.

Dépréciation d'immobilisations incorporelles

Selon la date d'acquisition, les actifs immatériels suivants ont été reconnus et mesurés :

a) Actif incorporels liés à l'anodisation par lots (« Batch ») : 407 K€
b) Actifs incorporels liés à l'anodisation en continu (« Continuous ») : 1 145 K€

Ces actifs incorporels sont amortis sur une période de 10 ans, de sorte que leur valeur comptable devient

a)	**Immobilisations incorporelles « Batch »**	**19 K€**
	Prix d'acquisition	407 K€
	Amortissement partiel 2015	- 14 K€
	Amortissement 2016	- 41 K€
	Amortissement 2017	- 33 K€
	Amortissement 2018	- 33 K€
	Amortissement 2019	- 33 K€
	Amortissement 2020	- 33 K€
	Amortissement 2021	- 10 K€
	Amortissement 2022	- 19 K€
	(linéairement amorti 4 ans restants après réduction de valeur en 2021)	

b)	**Immobilisations incorporelles « Continuous »)**	**22 K€**
	Prix d'acquisition	1.145 K€
	Amortissement partiel 2015	-39 K€
	Amortissement 2016	-115 K€
	Amortissement 2017	- 94 K€
	Amortissement 2018	- 75 K€
	Amortissement 2019	- 50 K€
	Amortissement 2020	- 31 K€
	Amortissement 2021	- 13 K€
	Amortissement 2022	- 10 K€
	(linéairement amorti 4 ans restants après réduction de valeur en 2021)	

Les actifs incorporels, comptabilisés et mesurés ci-dessus doivent faire l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2021 par rapport à leurs montants initiaux.

Les conditions de ces tests ont été décrites ci-dessous :

Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT")	**« Batch »**	**« Continuous »**
Valeur Comptable	19 K€	22 K€
Standard	juste valeur	juste valeur
Taux d'actualisation	9,5%-10,7%	9,5-10,7%
Durée de vie restante utile	3 années	3 années
Croissance terminale	moyenne 2%	2%
Taux de Royalties	3,93%	2%
Obsolescence		Incrémentale 10% par an

Les tests de dépréciation des deux UGT ont été effectué et une moins-value de 52 K€ a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2021.

Réduction de valeur des actifs incorporels « Batch » de 0 K€

Les immobilisations incorporelles « Batch » ont été complètement dépréciées au 31 décembre 2022. Par conséquence une moins-value de 0 K€ a été enregistrée dans les comptes 2022 conformément à la norme IAS36.

Immobilisations incorporelles « Batch »	**0 K€**
Moins-value 2016	- 58 K€
Moins-value 2017	- 0 K€
Moins-value 2018	- 0 K€
Moins-value 2019	- 0 K€
Moins-value 2020	- 111 K€
Moins-value 2021	- 23 K€
Moins-value 2022	0 K€
Juste valeur immobilisations incorporelles « Batch »	0 K€

Les immobilisations incorporelles « Batch » ont été complètement dépréciées au 31 décembre 2022.

a) Réduction de valeur des actifs incorporels « Continuous » de 12 K€

La valeur utilisée à la date du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable. Par conséquence une moins-value de 12K€ a été enregistrée dans les comptes 2022 conformément à la norme IAS36.

Immobilisations incorporelles « Continuous »	**12 K€**
Moins-value 2016	- 145 K€
Moins-value 2017	- 147 K€
Moins-value 2018	- 178 K€
Moins-value 2019	- 118 K€
Moins-value 2020	- 89 K€
Moins-value 2021	- 29 K€
Moins-value 2022	- 12 K€
Juste valeur immobilisations incorporelles « Continuous »	0 K€

Les immobilisations incorporelles « Continuous » ont été complètement dépréciées au 31 décembre 2022.

Test de dépréciation du goodwill

Les tests de dépréciation ont été effectués pour chacune des UGT séparément.

a) **Goodwill « Batch » a été complètement déprécié au 31 décembre 2021.**

b) **Goodwill « Continuous »**

Les tests de dépréciation lié à UGT « Continuous » a été effectué conformément à la norme IAS36. Les conditions de ce test ont été décrites ci-dessous :

Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT")	**« Continuous »**
Goodwill alloué	4 980 K€
Méthode de valeur recouvrable	Valeur d'utilité
Taux d'actualisation	10,9-12,20%
Période de projection	2023-2026
Croissance terminale	2%
Investissements annuels de remplacement	600 K€
Marge EBITDA/CA	6,10%

Conclusion : Une moins-value de 2 490 K€ a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2022.

c) **Goodwill « Continuous » de 4.980 K€**

Goodwill alloué « Continuous »	**4.980 K€**
Moins-value 2016	- 0 K€
Moins-value 2017	- 0 K€
Moins-value 2018	- 0 K€
Moins-value 2019	- 0 K€
Moins-value 2020	- 0 K€
Moins-value 2021	- 0 K€
Moins-value 2022	- 2 490 K€
Juste valeur Goodwill « Continuous »	2.490 K€

La juste valeur du goodwill « Continuous » s'établit à 2.490 K€ au 31 décembre 2022.

9. STOCKS

K€	**2022**	**2021**
Stock de matière première	1.830	1.514
Stock de produits finis	560	439
Stock de pièces de rechange	1.739	1.705
Valeur brute	**4.130**	**3.659**
Provision	-1.087	-1.083
Valeur nette	**3.043**	**2.576**

La valeur des stocks a augmenté de 467 K€, reflétant principalement l'augmentation des stocks de matières premières, 316 K€, et de produits finis, 121 K€. Compte tenu de la volatilité du marché de l'aluminium, la Société a ajusté sa politique d'inventaire afin de minimiser le risque sur le métal non traité.

10. CRÉANCES

Ventilation des créances clients brutes :

K€	2022	2021
Créances clients - valeur brute	2.478	3.333
Créances clients - provision		
Créances clients - valeur nette	**2.478**	**3.333**
Autres créances	1.139	685
Charges à reporter	61	89
Total	**3.678**	**4.106**

K€	2022	2021
Part non échue	1878	2949
Echues à moins de 90 jours	600	351
Echues entre 90 jours et 6 mois		33
Echues entre 6 et 12 mois		
Echues à plus de 12 mois		
Total créances clients brutes	**2.478**	**3.333**

Les autres créances incluent un montant de 802 K€ le compte courant de l'administrateur délégué. Les intérêts légaux relatifs à ce compte courant sont appliqués. La TVA à récupérer sur les achats d'aluminium s'établit à 219 K€ au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2022, aucun effet à recevoir n'a été escompté par le Groupe (2021 : idem).

11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

K€	2022	2021
Trésorerie	990	2.223

La trésorerie du Groupe est en diminution par rapport à l'année précédente en raison du paiement d'un dividende intercalaire de 2 792 K€.

12. PROVISIONS ET CRÉDITEURS À COURT TERME

12.1 Provisions

K€	Provision pour pré-retraite	Autres provisions pour risques	Total
Provision au 31/12/21	**267**	**3024**	**3291**
Dotations	42	124	166
Utilisations	-222		-222
Reprises			
Provision au 31/12/22	**87**	**3148**	**3235**

Les autres provisions incluent une provision de 2.500 K€ pour remboursement des subventions et une provision de 648 K€ au titre des intérêts dus en cas de remboursement des subventions.

Provisions pour remboursement de subventions de 2.500 K€

Le Groupe a obtenu des subventions lors de la construction de l'usine à Bernburg en Allemagne. Les conditions suspensives pour leur obtention ne seront pas atteintes pour les raisons suivantes :

- Conjoncture : les évolutions de la conjoncture économique ont retardé le projet, ce qui a impacté défavorablement l'investissement total du projet (le budget initial passant de 21,4 millions d'euros en 2011 à 23,8 millions d'euros en 2017), ainsi que les subventions allouées par Finanzamt, le ministère de finances allemand, ramenées de 2,9 M€ en 2011 à 695 K€ en 2017. Pour pallier cet impact, la part du financement de la Société (fonds propres) a augmenté de 4,2 M€. Une partie de l'investissement dédié à la ligne de coupe en longueur n'a pu être réalisée (moindre effectifs).
- Marché : le marché européen est entré dans une phase de maturité. Les prévisions de croissance étaient plus élevées au moment de la candidature initiale.
- Emploi : le taux de chômage ayant fortement diminué en Saxe-Anhalt au cours des dernières années, la Société rencontre des difficultés à recruter du personnel compétent.
- Modification du projet/automatisation : la Société a effectué un investissement supplémentaire considérable en installant sur les lignes 5 et 6 des chariots électriques de chargement automatisés optimisant la sécurité (avec des déplacements limités des chariots), la santé et l'environnement (élimination de l'échappement de fumées diesel). Cet investissement s'accompagne également d'un moindre besoin d'opérateurs.

La Société précise que le processus de recrutement d'effectifs supplémentaires a été substantiellement retardé en raison de la crise sanitaire ; elle estime que la situation devrait revenir à la normale lorsque les mesures de chômage économique mises en place par le gouvernement allemand prendront fin au 30 juin 2023. Le Landesförderinstitut Sachsen-Anhalt a reçu les informations requises et procèdera au contrôle de la Société au cours de l'exercice 2023.

12.2 Créditeurs à court terme

K€	2022	2021
Fournisseurs	1.110	2.056
Charges à imputer	986	1.143
Dettes fiscales et sociales	918	905
Autres créditeurs	541	707
Total	**3.555**	**4.811**

Les fournisseurs sont généralement payés à 60 jours et sans paiement d'intérêts. Le fournisseur d'énergie en Belgique est payé à 120 jours ; au-delà de ce délai des intérêts sont payables au taux légal.

13. LE FINANCEMENT DU GROUPE

13.1 Structure financière du Groupe

La structure financière du Groupe est constituée des capitaux propres détenus par les actionnaires de la maison-mère, incluant le capital, les réserves et le report à nouveau illustré dans le paragraphe 13.2 ci-dessous, ainsi que des dettes, incluant les emprunts illustrés dans le paragraphe 13.3 ci-dessous, et les liquidités et assimilés liquidités.

Le coefficient d'utilisation des fonds propres

En 2022, le Groupe a remboursé des emprunts pour un montant de 1.747 K€ (incluant un financement court-terme) et a simultanément contracté d'autres emprunts pour un montant total de 1.540 K€. Le montant reçu par escompte de factures (« Open Invoice Discounting ») a augmenté de 1.188 K€ et s'établit à 1.733 K€ au 31 décembre 2022, contre 545 K€ au 31 décembre 2021. En conséquence, la dette nette reste très raisonnable et le coefficient d'utilisation des fonds propres s'établit à 26 % au 31 décembre 2022, contre 13% au 31 décembre 2021.

K€	2022	2021
Dette bancaire	7.114	6.133
Liquidités et équivalents de liquidité	-990	-2.223
Dette nette	6.124	3.910
Capitaux investis (capitaux propres du Groupe)	23.609	29.227
Rapport entre la dette nette et les capitaux investis	**0,26**	**0,13**

Analyse de l'évolution de la structure de financement :

K€	Emprunts	Capital
Au début de l'exercice (hors frais capitalisés):	**6.133**	**7.541**
Dont		
A moins d'un an	2.334	-
A plus d'un an	3.799	-
Mouvements de l'exercice:		
Remboursements d'emprunts à long terme	-1.747	-
Nouveaux emprunts à court-long terme	1.540	-
Escompte de factures (Open Invoice Discounting)	1.188	
Augmentation de capital	157	
Frais de financement		
A la clôture de l'exercice (hors frais capitalisés)	**7.114**	**7.541**
Dont		
A moins d'un an	4.007	-
A plus d'un an	3.106	-

La Société détient encore une ligne de crédit de 350 K€ qui n'était pas tirée au 31 décembre 2022.

13.2 Capitaux propres

Le capital souscrit de la Société comprend les actions ordinaires, sans notion de valeur nominale, suivantes :

	Nombre d'actions ordinaires	K€
Au 1er janvier 2022	**2.792.387**	**7.541**
Dont		
Actions au porteur	*990.165*	
Actions nominatives	*1.802.222*	
Au 31 décembre 2022	**2.792.387**	**7.541**
Dont		
Actions au porteur	*990.165*	
Actions nominatives	*1.802.222*	

En application des dispositions de la loi belge et des statuts de la Société, chaque action ordinaire confère à son porteur le droit :

- de recevoir les dividendes décidés par le conseil d'administration, conjointement à d'autres formes de distributions réalisées au prorata
- de voter lors de l'Assemblée générale annuelle et des Assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société.

Au 31 décembre 2022, le capital s'élève à 7 541 K€ et le nombre d'actions s'élève à 2.792.387 actions.

Prime d'émission

Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat de base par action	**2022**	**2021**
Actions ordinaires au 1er janvier	2.792.387	2.792.387
Effet des actions émises		
Nombre moyen pondéré d'actions	**2.792.387**	**2.792.387**

K€	2022	2021
Au 1er janvier	6.252	6.252
Augmentation		
Au 31 décembre	**6.252**	**6.252**

Dividende

L'assemblée générale spéciale du 14 septembre 2022 a approuvé la distribution d'un dividende intercalaire sur la base des résultats du dernier exercice clos (soit l'exercice clos le 31 décembre 2021) pour un montant de 1 euro brut par action, représentant une distribution totale de 2 792 K€. Cette distribution a été versée le 30 septembre 2022.

Rachats d'actions propres

La Société a procédé en 2022 à des rachats d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société de bourse française Portzamparc, exclusivement pour assurer la liquidité de l'action Coil, cotée sur Euronext Growth Paris. Ces rachats d'actions ont fait l'objet d'une déclaration mensuelle auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en France («AMF»).

Le pair comptable des actions acquises ou cédées pendant l'exercice 2022 s'élève à 2,676 €. Les 2 465 actions acquises en 2022 représentent 0,09 % du capital et les 2 419 actions propres cédées en 2022, aussi 0,09% du capital. Le montant total des acquisitions d'actions propres en 2022 s'élève à 19 218 € et les cessions en 2022 représentent une contrevaleur totale de 19 188 €. Le nombre total d'actions détenues en propre par la Société au 31 décembre 2022 est de 446, représentant 0,02% du capital. Depuis le démarrage du contrat, la Société a fait l'acquisition d'un total de 568.763 actions propres et à la cession d'un total de 577.619 actions propres.

Plan de warrants

Il n'existe pas actuellement de plan de « warrants » ou droits de souscription au bénéfice des membres de l'équipe de management de l'entreprise. Le dernier plan en date concernait un total de 50 000 warrants qui donnaient le droit à deux membres de l'équipe de management de souscrire à des actions de la Société entre le 1er mai 2016 et le 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivaient chaque date obligatoire de publication des résultats. Ce plan de warrants a été complétement exécuté en 2016 et 2017.

13.3 Détail des emprunts bancaires

Le montant reçu par escompte de factures (« Open Invoice Discounting ») est en augmentation de 1.188 K€ et s'établit à 1.733 K€ contre 545 K€ au 31 décembre 2021.

K€	Echéances	Taux d'intérêt	2022	2021
Coil S.A.				
Crédit d'investissement	2017-2024	1,75%	270	378
Crédit bail	2014-2021	2,80%	0	16
Crédit d'investissement	2017-2024	1,750%	268	375
Crédit d'investissement	2022-2032	2,200%	367	590
Autres emprunts	N/A	EURIBOR+1,5%	1.000	0
Autres emprunts	2016-2021	EURIBOR+2%	0	0
Crédit d'investissement	2016-2021	EURIBOR+2%	0	0
Crédit d'investissement	2016-2021	2,550%	0	0
Crédit d'investissement	2016-2021	2,55%	0	0
Crédit d'investissement	2018-2022	1,61%	71	210
Crédit d'investissement	2018-2022	1,44%	71	210
Autres emprunts	N/A	EURIBOR+0,85%	1.734	545
Autres emprunts	N/A		482	445
Coil GmbH				
Crédit d'investissement	2019-2028	2,65%	2.853	3.372
Frais de financement	-	-	-7	-8
Total			**7.108**	**6.133**

Échéancier de la dette bancaire avant reclassement de toutes les échéances des crédits en défaut dans la catégorie « A moins d'un an » :

K€	Au taux fixe		Au taux variable		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
A moins d'un an	1.557	1.029	2.451	1.305	4.008	2.334
Plus d'un an, moins de deux ans	669	802	110	240	779	1.042
Plus de deux ans, moins de trois ans	604	738	0	110	604	848
Plus de trois ans, moins de quatre ans	558	619	0	0	558	619
Plus de quatre ans, moins de cinq ans	559	519	0	0	559	519
Plus de cinq ans	608	779	0	0	608	779
Total	**4.555**	**4.486**	**2.561**	**1.655**	**7.115**	**6.141**
Frais financiers	-	-	-	-	-7	-7
Total	**4.555**	**4.486**	**2.561**	**1.655**	**7.107**	**6.133**

Il est rappelé que la Société a procédé en 2019 au refinancement d'une partie de sa dette bancaire en Allemagne, en concluant avec une banque allemande le 30 décembre 2019 un contrat relatif à un emprunt long terme de 4.150 K€ amortissable sur 8 ans, qui se substituait à deux lignes de prêts bancaires, maturité 2022. Ce nouveau crédit bancaire a permis en 2020 d'augmenter la durée moyenne des ressources financières de la Société et de bénéficier de la baisse des taux.

La Société est soumise à des clauses de type « covenants » (exigence de respect de ratios financiers) pour la partie de sa dette en Belgique. En 2022, la baisse des résultats a entraîné une rupture de ces covenants pour une partie des passifs financiers mis en place avec une banque en Belgique ; néanmoins la Société a été déliée temporairement de l'obligation de respect de ces ratios par la banque, compte tenu de la situation exceptionnelle ayant affecté en 2022 les activités de la Société, et les dettes à plus d'un an de cette banque (161 K€) ont été transférées dans les dettes à court terme. Les covenants avec les autres établissements bancaires ont été respectés.

Le taux d'intérêt annuel effectif moyen pondéré pour la totalité des emprunts bancaires est de 2,1% en 2022 (1,8% en 2021).

14. DROITS ET ENGAGEMENTS

14.1 Engagements

Les paiements de loyers minimaux dans le cadre de contrats de leasing opérationnel non résiliables s'établissent comme suit :

K€	2022	2021
A moins d'un an	200	182
Entre deux et cinq ans	292	263
A plus de cinq ans		
Total	**492**	**445**

Ces leasings concernent en général des locations de véhicules de société, de camions ou d'équipement industriels, dont certains donnent la possibilité d'exercer une option d'achat à la fin du leasing. Les montants représentent la somme des flux futurs non actualisés. Ces leasings sont déjà inclus dans le bilan conformément aux normes IFRS 16.

Certains actifs de la Société font l'objet d'une inscription hypothécaire de premier rang. Les banques belges ont des hypothèques pour un montant maximal de 6.862 K€ et des garanties sur le fonds de commerce pour un montant total de 6.403 K€. Au 31 décembre 2022, les actifs concernés par les hypothèques se chiffraient à 956 K€ (2021 : 1.028 K€) pour Coil S.A., et

à 5.488K€ en premier et second rang pour Coil GmbH. Coil S.A. se porte caution de Coil GmbH pour un montant maximum de 19.069 K€. Par ailleurs, le fonds de commerce de la Société Coil S.A. a été nanti à l'occasion de la mise en place des nouveaux emprunts bancaires et le Groupe s'est engagé à ne pas hypothéquer davantage ses immobilisations.

14.2 Passifs éventuels

Dans l'exercice de ses activités, la Société reçoit, de temps à autre, des réclamations concernant les produits traités. Lorsque ce genre de réclamation met clairement en cause sa responsabilité, la politique de la Société a toujours été de régler le litige au plus vite et de constituer des provisions raisonnables en contrepartie de ces risques. Dans d'autres cas, la Société peut être amenée à participer avec d'autres parties à une procédure juridique au terme de laquelle la responsabilité finale pourra être imputée au fournisseur de métal, au fournisseur de matières premières, voire à la partie responsable de l'usage final ou de l'installation du métal traité par la société. Comme il est d'usage dans ce genre de situation, il se peut en outre que le montant réclamé par une tierce partie excède toute indemnisation raisonnable du préjudice que ladite tierce partie affirme avoir subi.

Cela étant, la Société ne considère pas qu'une ou plusieurs réclamations en suspens puissent avoir une incidence significativement négative sur ses activités ou sa situation financière, hormis les montants qui ont été provisionnés dans les comptes. Au 31 décembre 2022, le montant de ces provisions s'élevait à 263 K€ (2021 : 509 K€), incluant une provision de 44 K€ pour des réclamations sur des offres packagées. Compte tenu du développement de ces offres au cours des dernières années, la Société a décidé de façon générale de provisionner 2% du chiffre d'affaires réalisé à partir des offres packagées depuis l'exercice 2019 (soit 218 K€ pour les deux derniers exercices).

15. PENSIONS

15.1 Plan de pensions

A) Les plans de type « régime à prestations définies » concernent uniquement 2 personnes employées en Belgique.

Provision pour engagement net reconnue au bilan :

K€	2022	2021
Valeur actualisée des obligations de pensions financées	63	76
Juste valeur des actifs du plan	41	37
Valeur actualisée des obligations de pension non-financées	22	39

Les actifs sont détenus par des compagnies d'assurances et sont financés par des contributions de la Société et par les membres du personnel.

L'évaluation actuarielle des actifs du plan et des obligations liées à ce plan a été effectuée au 31 décembre 2022 (la précédente ayant été faite au 31 décembre 2021) par Nexyan. Les hypothèses principales utilisées pour la valorisation actuarielle sont présentées ci-dessous :

%	2022	2021
Taux d'actualisation % (durée 14,5 ans)	3,8	1,05
retour attendu sur actifs du plan	3,25	3,25
Taux d'augmentation de salaire attendu (annuelle)	4,32	2,4
Inflation	2,15	1,9

Le montant comptabilisé en charge de l'exercice au titre des régimes à prestations définies s'élève à -23 K€ (2021 :- 4 K€).

Les charges liées aux plans de pensions sont incluses dans la ligne « Charges de personnel » du compte de résultat.

B) Les plans de type « contributions définies »

Provision pour engagement net reconnue au bilan :

K€	2022	2021
Valeur actualisée des obligations de pensions financées	467	608
Juste valeur des actifs du plan	479	462
Valeur actualisée des obligations de pension non-financées	-12	146

Les actifs sont détenus par des compagnies d'assurances et sont financés par des contributions de la Société et par les membres du personnel.

Réconciliation valeur actualisée des obligations de pension non-financées :

	2022	2021
Net (passif)/actif au début de la période	-146	-212
Les charges de retraite comptabilisées au compte de résultat	-37	-41
Montants comptabilisés en OCI au cours de l'exercice	163	75
Les contributions des employeurs effectuées au cours de l'exercice	33	33

Les écarts actuariels (OCI) sont intégralement comptabilisés en capitaux propres.

Le montant comptabilisé en charge de l'exercice au titre des régimes à cotisation définies s'élève à 37 K€.

Les charges liées aux plans de pensions sont incluses dans la ligne « Charges de personnel » du compte de résultat.

L'évaluation actuarielle des actifs du plan et des obligations liées à ce plan a été effectuée au 31 décembre 2022 par Nexyan.

Les hypothèses principales utilisées pour la valorisation actuarielle sont décrites ci-dessous :

%	2022	2021
Taux d'actualisation % (durée 14,5 ans)	3,8	1,05
Mortalité décrements	MR-5 / FR - 5	MR-5 / FR - 5

15.2 Provision pour départs en pré-retraite

En prévision d'éventuels paiements pour départs en pré-retraite, la Société a provisionné les montants suivants :

K€	2022	2021
Provision pour départ à la retraite	87	335

16. PARTIES LIÉES

Le Groupe a enregistré les charges suivantes pour rémunération et autres avantages des principaux dirigeants durant l'exercice :

Catégorie de partie liée K€	2022	2021
Administrateurs (*)(****)	398	278
Administrateur déléguée (CEO) (FMI)(*)(**)(***)(*****)	1.186	1.036
Délégué à la gestion journalière (EMC)(*)(**)(***)(****)	1.016	636
Management exécutif (*) (**)	764	726
Personnes étroitement liées aux dirigeants (A et C.Hutton)	11	4
Management CVC	36	36

* pour les indépendants, la rémunération représente le coût total pour la Société. Le prestataire est responsable de ses propres cotisations sociales et autres charges.
** Le délai de préavis est 12 mois pour l'administrateur délégué, le délégué à la gestion journalière et le management exécutif opérationnel. Il est 6 mois pour le management exécutif financier.
*** EMC (Cheshire) Limited
**** incluant des avantages en nature pour un montant de 14 K€ pour un administrateur et de 36 K€ pour le délégué à la gestion journalière.
***** incluant des avantages en nature pour un montant de 61 K€ et des indemnités pour frais à l'étranger' ('Overseas Expense Allowance') pour un montant de 144 K€.

Ces frais représentent les rémunérations à court terme payés et / ou enregistrés en charges dans les comptes. Les dirigeants ne bénéficient d'aucun autre avantage (indemnités de départ en retraites ou paiement en actions).

La Société rappelle que l'assemblée générale spéciale du 14 septembre 2022 a approuvé l'octroi d'un bonus aux administrateurs non-exécutifs pour un montant de 60 K€ chacun.
Le conseil d'administration du 26 janvier 2022 a approuvé l'augmentation des frais de gestion annuels de l'administrateur délégué (FMI) et du délégué à la gestion journalière (EMCC) à 980 K€ chacun, avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2022. Cette décision a été prise au regard de la nouvelle politique de dividendes (voir page 35).
Au 31 décembre 2022, le montant du compte courant de l'administrateur délégué s'élève à 802 K€. Les intérêts légaux relatifs à ce compte sont appliqués.

Les seules autres créances et dettes existantes avec les parties liées sont celles avec d'autres entreprises du Groupe et ont en conséquence été éliminées dans les états financiers présentés.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

17.1 Classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

La classification des instruments financiers détenus par le Groupe et leur valeur de marché s'analysent comme suit :

K€	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Prêts et créances au coût amorti	3.617	3.617	4.019	4.019
Trésorerie et équivalents de trésorerie en juste valeur	990	990	2.223	2.223
Passifs financiers				
Emprunts et dettes au coût amorti	10.669	10.681	10.943	10.955

Sauf exceptions détaillées dans le tableau ci-dessous, les administrateurs considèrent que la valeur comptable des actifs et des passifs financiers valorisés à leur coût amorti dans les états financiers est proche de leur juste valeur :

K€	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts bancaires à taux d'intérêt fixe	4.555	4.572	4.486	4.498

Les valeurs mobilières de placement qualifiées d'équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en juste valeur par résultat, leur juste valeur étant basée sur leur valeur de marché (cours coté).

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Pour les emprunts bancaires du Groupe contractés à taux variables basés sur l'Euribor 3 mois, leur juste valeur à la clôture est assimilée à leur valeur au bilan.

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

À la clôture, le Groupe détient les actifs et passifs financiers suivants évalués en juste valeur :

K€	Ventilation par catégorie			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	990	0	0	990
Passifs				
Emprunts et dettes au coût amorti				

17.2 Objectifs de la gestion du risque financier

Ces risques comprennent le risque de marché (notamment le risque de change, les risques sur taux d'intérêt liés à la juste valeur et le risque de prix), le risque de crédit, le risque de liquidité et les risques sur taux d'intérêt liés aux liquidités.

Le Groupe s'efforce de minimiser les effets de ces risques en utilisant de temps en temps des instruments financiers dérivés pour couvrir cette exposition. L'utilisation de dérivés financiers est décidée au cas par cas. Le Groupe n'engage, ni ne négocie d'instruments financiers, y compris des instruments financiers dérivés, à des fins spéculatives.

17.3 Risque de crédit

Le risque de crédit auquel le Groupe est exposé provient essentiellement des créances et engagements commerciaux vis-à-vis des clients du Groupe, ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en dépôt auprès des établissements bancaires et des instruments financiers et produits de gré à gré contractés avec des institutions financières.

Le Groupe a adopté une politique qui n'autorise à commercer qu'avec des contreparties solvables et à obtenir des garanties suffisantes, le cas échéant, afin d'atténuer le risque de défaillances.

Les clients se répartissent entre différents secteurs industriels et différentes zones géographiques. L'évaluation continue du crédit se fait en fonction de la santé financière des clients et, le cas échéant, une couverture par une assurance-crédit est mise en place. Le Groupe utilise les informations financières à la disposition du public et ses propres antécédents de négociation pour coter ses principaux clients.

Le risque de crédit sur les avoirs liquides et instruments financiers dérivés est limité parce que les contreparties sont des banques dont la cote de crédit attribuée par des agences de notation internationales est élevée.

17.4 Risques de marché

Les activités du Groupe l'exposent en tout premier lieu au risque de variation des taux de change des devises étrangères et des taux d'intérêt. Le Groupe engage certains instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de variation des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères, notamment :

- des contrats de change à terme pour couvrir le risque de variation des taux de change provenant de l'exportation. Aucun contrat n'a été contracté pendant l'exercice 2022 ;
- des swaps de taux d'intérêt pour atténuer le risque de hausse des taux d'intérêt.

17.4.1 Gestion du risque de variation des taux de change des devises étrangères

Le Groupe effectue certaines transactions libellées en monnaies étrangères. Le chiffre d'affaires réalisé en monnaie étrangère pendant l'année 2022 était nul. L'exposition au risque de variation des taux de change est minimale du fait que les revenus et charges libellés en monnaie étrangère sont en général engagés simultanément et majoritairement sur les mêmes durées. Quand cela n'est pas le cas, le Groupe peut décider d'utiliser des contrats de change à terme.

17.4.2 Gestion du risque de liquidité et variation des taux d'intérêts

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face aux engagements à leur échéance. Il concerne, d'une part, le risque que des actifs ne puissent être vendus rapidement dans des conditions satisfaisantes en cas de besoin et, d'autre part, le risque d'exigibilité anticipée des passifs ou de non-accès au crédit à des conditions satisfaisantes.

Concernant les actifs financiers, le Groupe dispose essentiellement de disponibilités à l'exception des actifs financiers dédiés au financement de ses engagements au titre des pensions, et des créances envers ses clients (cf. risque de crédit). Le Groupe ne dispose donc pas de titres financiers significatifs susceptibles de présenter un risque de liquidité.

Dans la mesure du possible, le Groupe gère le risque de liquidité en se ménageant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des facilités d'emprunt de réserve, en surveillant les prévisions et les flux de trésorerie réels et en ajustant les dates d'échéance des actifs et passifs financiers.

Le Groupe est soumis à des clauses de type « covenants » (exigence de respect de ratios financiers) pour la partie de sa dette en Belgique. En 2022, la baisse des résultats a entraîné une rupture de ces covenants pour une partie des passifs financiers mis en place avec une banque en Belgique ; néanmoins la Société a été déliée temporairement de l'obligation de respect de ces ratios par la banque, compte tenu de la situation exceptionnelle ayant affecté en 2022 les activités de la Société, et les dettes à plus d'un an de cette banque (161 K€) ont été transférées dans les dettes à court terme. Les covenants avec les autres établissements bancaires ont été respectés.

Tableaux des risques de liquidité et de variation des taux d'intérêt

Les taux d'intérêts et les échéances de remboursement des emprunts sont détaillés dans la Note 13.

Gestion des risques sur taux d'intérêt

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt presque exclusivement du fait de son endettement à long terme. Le risque est géré par le Groupe en maintenant un équilibre entre les emprunts à taux fixe et à taux variable, en ayant recours à des

contrats de swap de taux d'intérêt et des accords de taux futur. Les activités de couverture sont régulièrement évaluées en matière de taux d'intérêt et de prise de risques, en vue d'optimiser les stratégies de couverture.

Analyse de sensibilité aux mouvements des taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été effectuée en fonction de l'exposition aux taux d'intérêt pour les instruments dérivés et non dérivés à la date du bilan. Pour les dettes à taux variable, l'analyse porte sur la moyenne des encours du début et à la fin de l'année. Une augmentation ou une diminution de 1% est utilisée pour indiquer le risque de taux d'intérêt en interne aux membres de la direction.

Si les taux d'intérêt avaient varié de 1%, toutes choses demeurant égales par ailleurs, le bénéfice du Groupe au 31 décembre 2022 aurait diminué ou augmenté de 26 K€. Ce montant est calculé par rapport à l'exposition du Groupe aux taux d'intérêt sur ses emprunts à taux variable.

Les tableaux ci-dessous détaillent les échéances contractuelles du Groupe concernant ses passifs financiers. Les tableaux ont été élaborés en fonction des flux de trésorerie non actualisés des emprunts bancaires sur la base de la première date à laquelle le paiement peut être exigé du Groupe. Le tableau inclut les flux de trésorerie se rapportant aux sommes principales, aux intérêts contractuels et aux instruments dérivés.

	Flux de trésorerie dans la période:			
K€	**Un an maximum**	**De deux à cinq ans**	**Après cinq ans**	**Total**
2022				
Instruments à taux d'intérêt fixe	1.557	2.390	608	4.555
Instruments à taux d'intérêt variable	2.451	110		2.561
Total	**4.008**	**2.500**	**608**	**7.116**
2021				
Instruments à taux d'intérêt fixe	1.029	2.678	779	4.486
Instruments à taux d'intérêt variable	1.305	350	0	1.655
Total	**2.334**	**3.028**	**779**	**6.141**

18. FILIALES DE COIL S.A.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des sociétés dans lesquelles la Société détient des actions directement ou indirectement.

Nom de la société	**Pays de constitution**	**% du capital détenu (directement ou indirectement)**
Coil GmbH	Allemagne	100%

19. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

La crise économique génère à court terme des incertitudes importantes, notamment avec le maintien d'une inflation élevée, des pénuries potentielles, et une fragilisation de la supply chain.

Dans ce contexte, la Société maintient une approche prudente pour 2023 et anticipe une moindre demande de services de sous-traitance au premier semestre par rapport à l'année précédente, alors que les distributeurs continuent de consommer leurs stocks et qu'une concurrence émerge sur le marché européen de l'anodisation en continu.

Les prix de l'énergie ont baissé en 2023, mais les perspectives restent incertaines. Le procédé électrochimique de l'entreprise implique une forte consommation d'énergie. La Société cherche à rendre les prix de l'énergie variables dans son activité de sous-traitance.

C'est pourquoi la Société continue de rechercher des partenariats afin de substituer à court terme ses consommations d'énergies fossiles par de nouvelles sources d'énergies renouvelables à des coûts attractifs et avec des objectifs de neutralité carbone pour le site industriel de Bernburg en Allemagne notamment. Après avoir mis en service au 4ème trimestre 2022 sur son site de Bernburg un parc photovoltaïque qui lui permet de fournir 20% de l'électricité consommée par le site, des discussions sont en cours avec un autre opérateur photovoltaïque pour acheter à partir de 2023 de l'énergie renouvelable couvrant environ 30% additionnels de la consommation actuelle du site allemand. Ces actions contribueront à réaliser durablement d'importantes économies, tout en augmentant la part de la consommation d'énergie issue de ressources vertes.

Le premier trimestre 2023 s'inscrit dans le prolongement de la tendance observée en 2022. Le chiffre d'affaires du trimestre s'établit à 6.405 K€, en retrait de 3,2 % par rapport au premier trimestre 2022. Le chiffre d'affaires des offres packagées 1.681 K€ est en croissance de 37,3 %, tandis que le chiffre d'affaires des services de sous-traitance continue de subir le ralentissement de la demande et sont en retrait par rapport à une base de comparaison élevée 4.725 K€ ; - 12,3 %.

Début janvier 2023, la Société a reçu une lettre recommandée du tribunal de Commerce de Bergame relatif à un litige entre Almeco SPA et Coil NV. À l'heure actuelle, les informations disponibles sont insuffisantes pour estimer le risque et les coûts liés à ce litige. Coil NV a désigné un avocat pour suivre cette affaire.

20. INFORMATIONS RELATIVES À L'ARTICLE 3:65 DU CODE DES SOCIETES SUR LES EMOLUMENTS RECUS PAR NOTRE SOCIETE DE COMMISSARIAT

Nous vous informons des émoluments reçus par notre Société de commissariat au titre de l'exercice 2022 et 2021 :

En K€	2022	2021
Commissariat	58	52
Autres missions d'attestation		27
Autres missions		

.

COMPTES STATUTAIRES

2022

Comptes annuels statutaires audités de la société
Coil S.A./N.V.

pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
préparés conformément aux normes belges

COIL NV/SA - RAPPORT DE GESTION 2022

Chers Actionnaires,

Conformément à l'article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations (**CSA**) nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion statutaire relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2022 de votre Société et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés à cette date.

1 EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIETE - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS ELLE EST CONFRONTEE (ART. 3:6, § 1, 1° CSA)

1.1 Rapport d'activités - Évolution de la structure juridique de la Société au cours de l'exercice écoulé

Faits marquants de l'exercice

Dans un environnement macro-économique très incertain, marqué par le retour d'une forte inflation et l'entrée en guerre de l'Ukraine et de la Russie, les activités de COIL en 2022 ont été fortement influencées par la volatilité du marché des produits laminés plats en aluminium en Europe.

La pénurie temporaire dans l'approvisionnement en aluminium, issue de la reprise économique post-COVID, a entraîné des délais exceptionnellement longs de livraison de produits laminés plats en aluminium de la part des laminoirs. Cette situation a conduit les distributeurs à surstocker pour garantir l'approvisionnement de leurs clients, et engendré une très forte hausse du prix de l'aluminium, lequel a culminé au deuxième trimestre à des niveaux records. Puis, avec la réduction des délais d'approvisionnement, le prix a chuté de façon soudaine et spectaculaire, conduisant les distributeurs à réduire leurs stocks à des niveaux plus normaux. Ce ralentissement de la demande des distributeurs s'est pleinement répercuté sur les ventes de sous-traitance de la Société au cours du second semestre.

Les ventes packagées, dans lesquelles la Société fournit l'aluminium anodisé en continu directement au client final, se sont fortement redressées au cours de l'exercice. Ce regain s'explique par le développement soutenu des ventes en Europe, avec les livraisons de plusieurs projets emblématiques, qui ont permis de compenser l'absence de livraisons en Russie en raison du conflit en Ukraine et l'atonie des facturations en Asie compte tenu des coûts et des délais de livraison de l'aluminium pré-anodisé. La Société anticipe en 2023 une reprise des marchés asiatiques avec la réouverture des frontières et les livraisons de plusieurs nouveaux projets.

Par ailleurs, l'environnement macro-économique a été marqué par le retour d'une forte inflation, qui s'est accélérée à la suite de l'entrée en guerre de l'Ukraine et de la Russie et de ses conséquences sur l'environnement économique mondial. La Société s'est montrée réactive en procédant à des augmentations de prix ; néanmoins, les hausses importantes des coûts de l'énergie et des matières premières ont sensiblement impacté la marge brute et pesé sur les résultats de l'exercice.

Sur le plan industriel, la Société a rationnalisé ses ressources et consolidé sa production sur un nombre limité de lignes. Face au manque de visibilité, en particulier sur les coûts énergétiques, la Société a ainsi concentré ses opérations sur son site de Landen en Belgique, où les prix de l'énergie étaient plus faibles au cours de l'exercice, et sur sa ligne 6 à haut rendement en Allemagne.

Parallèlement, la Société a amplifié la réduction de son empreinte carbone en accélérant ses investissements en matière d'efficience énergétique. En partenariat avec des opérateurs locaux de la filière des énergies renouvelables, la Société a notamment mis en service en octobre 2022 sur son site de Bernburg, en Allemagne, un parc photovoltaïque qui lui permet de fournir 20% de l'électricité consommée par le site en énergie verte à des

coûts compétitifs. Des études sur un plan d'action similaire pour le site de production en Belgique ont été également engagées au cours de l'exercice.

1.2 Résultat de l'exercice

1.2.1 *Examen des comptes annuels et du résultat de l'exercice*

A.

En 2022, le chiffre d'affaires de la Société est en croissance de 5,9% par rapport à l'année dernière pour atteindre 26.6 M€.

Le chiffre d'affaires des services de sous-traitance (20.6 M€) progresse de 2,4 % par rapport à 2021 pour représenter 77,3% du chiffre d'affaires annuel 2022, contre 79,8 % l'année précédente.

Le chiffre d'affaires des offres packagées, dans lesquelles la Société fournit l'aluminium anodisé en continu directement au client final, s'établit à 6.0 M€, en croissance de 18.5% par rapport à 2021, pour représenter 22,7 % du chiffre d'affaires annuel en 2022, contre 20,2 % l'année précédente.

Le résultat opérationnel diminue de 3.077 K€ pour s'établir en perte à -1.026 K€, contre un bénéfice de 2.051 K€ en 2021. Cette diminution s'explique principalement par i) la baisse de la marge brute (- 1.933 K€) en raison de l'évolution du mix-produit et de la forte augmentation des coûts variables de production, en particulier ceux liés à l'énergie et aux matières premières ii) l'augmentation des services et biens divers (+ 1.302 K€, dont + 530 K€[6] liés aux rémunérations à l'administrateur délégué (CEO) et au délégué à la gestion journalière, + 120 K€[7] liés aux bonus des administrateurs et +712 K€ liés aux autres charges d'exploitation iii) l'augmentation de la masse salariale (+213 K€) et d'autres charges (+57 K€). Ces impacts sont partiellement compensés, en sens positif, par la réduction des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles (- 333 K€) et la réduction de la valeur des stocks (- 96 K€).

Le résultat financier est positif à hauteur de 285 K€ en 2022. Les produits financiers s'établissent à 372 K€. Les charges financières s'établissent à -87 K€, une diminution de -39 K€ par rapport à l'année précédente.

La Société a enregistré en 2022 une charge d'impôt de 7 K€ et détient toujours d'importantes pertes fiscales reportables.

Le résultat de l'exercice est une perte de - 748 K€.

B.

Au niveau du **bilan**, les actifs immobilisés ont diminué de 1.871 K€ pour atteindre 14.716 K€ au 31 décembre 2022. Compte tenu de la situation économique, la Société a reporté certains projets d'investissement. Les investissements réalisés au cours de l'exercice s'établissent à 488 K€, contre 531 K€ en 2021).

Les immobilisations financières incluent une créance de 4.045 K€ envers la filiale allemande et des participations de 3.435 K€. Cette créance est subordonnée aux remboursements des emprunts contractés en Allemagne.

---

[6] Il est précisé que le conseil d'administration du 26 janvier 2022 a approuvé l'augmentation des frais de gestion annuels de l'administrateur délégué (CEO) et du délégué à la gestion à 980 K€ chacun, avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2022. Cette décision a été prise au regard de la politique de dividendes. (voir page 35).

[7] Il est précisé que l'assemblée générale spéciale du 14 septembre 2022 a approuvé l'octroi de bonus aux administrateurs non exécutifs pour un montant de 60 k€ chacun.

La valeur des stocks est en hausse de 418 K€ sous l'effet principalement de l'augmentation des stocks de matières premières (+297 K€) et de produits finis (+121 K€). Compte tenu de la volatilité du marché de l'aluminium, la Société a ajusté sa politique d'inventaire afin de minimiser le risque sur le métal non traité.

Les créances commerciales diminuent de 1.073 K€ en raison de la baisse des ventes de services de sous-traitance au quatrième trimestre 2022 par rapport au quatrième trimestre 2021. Les autres créances ont augmenté de 506 K€ et incluent le montant du compte courant de l'administrateur délégué (CEO) (802 K€).

La trésorerie de la Société au 31 décembre 2022 s'établit à 883 K€, contre 2.042 K€ au 31 décembre 2021. La trésorerie est en diminution par rapport à l'année précédente en raison de la distribution le 30 septembre 2022 d'un dividende intercalaire pour un montant total de 2 792 K€

En 2022, la Société a remboursé des emprunts pour un montant de 731 K€ et a tiré simultanément une ligne de crédit de 1.000 K€. Au 31 décembre 2022 les prêts bancaires s'élèvent ainsi à 3.773 K€, dont 3.128 K€ à court terme incluant 1.734 K€ reçus du mécanisme d'escompte de factures (Open Invoice Discounting), contre 545 K€ au 31 décembre 2021. La Société détient également une ligne de crédit de 350 K€ qui n'était pas tirée au 31 décembre 2022. Le Groupe est soumis à des clauses de type « covenants » (exigence de respect de ratios financiers) pour la partie de sa dette en Belgique. En 2022, la baisse des résultats a entraîné une rupture de ces covenants pour une partie des passifs financiers mis en place avec une banque en Belgique ; néanmoins la Société a été déliée temporairement de l'obligation de respect de ces ratios par la banque compte tenu de la situation exceptionnelle ayant affecté en 2022 les activités de la Société. Les covenants avec les autres établissements bancaires ont été respectés.

Le poste créditeurs est en baisse de 781 K€ pour atteindre 1.501 K€.

Les acomptes sur commandes incluent des paiements anticipés (548 K€) sur des projets ayant recours à des solutions packagées.

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres s'établissent à 14.598 K€, en diminution de 3.540 K€ par rapport au 31 décembre 2021. Cette diminution tient principalement compte du résultat de l'exercice (-748 K€) et de la distribution du dividende intercalaire (-2.792 K€)

Les autres risques et charges (218 K€) incluent une provision pour indemnisation de qualité produit (Provision générale de 2% du chiffre d'affaires des offres packagées).

1.2.2 *Affectation du résultat de l'exercice*

Nous proposons d'affecter le résultat de l'exercice aux bénéfice (perte) reporté. Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels dans les formes qui vous ont été présentées.

1.2.3 *Principaux risques et incertitudes*

Risques industriels généraux

La Société est sujette à des risques industriels normaux, qui affectent toute entreprise, comme la concurrence, le risque de substitution de produit, le risque de liquidité, la capacité à lever des fonds nouveaux, la responsabilité du fait des produits, le risque de défaillance des systèmes, la cybercriminalité, la qualité et la continuité du management, l'efficacité de la stratégie, la solvabilité des clients et tous les autres risques assurables usuels.

La Société ne s'estime pas indûment exposée à ces risques industriels généraux.
La Société est soumise, comme toutes les entreprises, à des risques communément définis comme de force majeure, dont tout ou partie peuvent ne pas être des risques assurables.

La Société opère ses activités dans le strict respect des normes de qualité ISO afin d'assurer une gestion rigoureuse tout au long de ses différents processus. Les performances de la Société sont régulièrement auditées.

Propriété intellectuelle

Dans le cadre d'une politique menée de longue date, la Société ne protège pas sa technologie d'anodisation en continu par des brevets en raison de la divulgation associée et des coûts potentiels associés à l'établissement et à la défense des brevets. Compte tenu de la concurrence internationale très limitée sur le marché de l'anodisation en continu au cours des 50 dernières années, la Société estime que sa stratégie est pleinement justifiée.

Risques industriels spécifiques

Les installations de production de la Société sont situées dans la région flamande de Belgique et en Allemagne avec certaines exigences environnementales les plus strictes au monde. Les activités de la Société sont soumises à des contrôles fréquents et la Société pratique une politique d'amélioration continue.

Les activités du Groupe utilisent des produits chimiques et des quantités d'eau importantes. Ceci exige une gestion saine de l'environnement et des investissements afin de rester en conformité avec les lois environnementales. En particulier, la Société a déjà été confrontée à une fuite de produits chimiques. Les investigations de cette fuite ont démontré que le taux de pollution des sols est minime et diminue, et de conclure que la Société n'a aucune action à entreprendre à la suite de cette étude. La Société a néanmoins investi en 2016/2017 dans l'installation d'une station de purification de l'eau.

Risques énergétiques

Le procédé de production de la Société est électrochimique ; il exige une consommation significative d'énergie et, en conséquence, rend l'entreprise vulnérable à des évolutions à la hausse des coûts énergétiques qui pourraient être difficiles à répercuter intégralement dans les prix de vente. Au moment de l'approbation des comptes 2021, les prix de l'électricité et du gaz se situent à des niveaux très élevés et sont très volatils. De plus, en raison de la forte dépendance de l'Allemagne vis-à-vis du gaz russe, les sanctions mises en place par l'Union européenne ou la Russie dans le cadre de la guerre en Ukraine pourraient affecter la continuité d'approvisionnement en gaz et en électricité de l'usine de production.

Compte tenu des objectifs fixés à l'échelle internationale pour sevrer l'industrie des énergies fossiles, la Société a l'intention d'atteindre la neutralité carbone d'ici 48 mois dans son usine en Allemagne grâce à une combinaison d'énergie solaire, éolienne et verte disponible sur le marché au comptant et à terme. Un plan pour le site de production en Belgique est en cours de développement.

Sous-traitance

La sous-traitance représente la majeure partie de l'activité du Groupe. Pour la plus grande partie de ces ventes, la Société n'achète ni ne vend le métal qu'il traite. De plus en plus, la politique du Groupe est de prendre des mesures pour augmenter la demande d'aluminium anodisé dans le marché en travaillant auprès des acteurs de spécification. Mais, en tant que sous-traitant, la Société est très dépendante des moyens mis en œuvre par ses clients pour vendre l'aluminium anodisé.

Exposition indirecte au prix LME de l'aluminium

La demande peut périodiquement être influencée par le déstockage ou le réapprovisionnement des distributeurs en métal en réaction aux mouvements marqués dans le prix de l'aluminium. Étant donné le rapport élevé des

coûts fixes inhérents à l'activité de la Société, des fluctuations importantes dans le chiffre d'affaires peuvent avoir un effet significativement négatif ou positif sur le cash-flow et la rentabilité.

Exposition directe au prix LME de l'aluminium

En ce qui concerne l'activité « Projets », la Société doit fournir le métal sur lequel il applique le traitement de surface, ce qui implique, pour une partie de son activité, l'achat et la vente de métal. Selon la politique de la Société, dès qu'une commande est reçue d'un client, le métal est immédiatement acheté au laminoir à des prix prédéterminés selon les prix à terme LME applicables en fonction du calendrier de livraison du projet. Les risques de change sont en général couverts du fait que les achats se font dans la même monnaie que les ventes. Il arrive cependant, que les achats soient négociés en euro alors que la vente se fait en dollars américains. Cela n'arrive que rarement et la Société surveille le niveau de risque engendré par chaque évènement. Pour des raisons opérationnelles, la Société maintient des stocks limités de métal, dont la valeur fera objet de fluctuations en fonction des variations du prix LME de l'aluminium.

Pénurie de métal de qualité anodisé sur le marché européen.

La demande d'aluminium laminé en Europe peut ponctuellement être très élevée et excéder la capacité disponible. Or, la Société peut uniquement traiter le métal de la plus haute qualité, un type de métal qui ne provient généralement que des laminoirs européens. Le manque ponctuel de capacité peut ainsi générer un manque de métal sur le marché et donc de longs délais de livraison. La quantité de métal disponible pour un traitement par la Société est, en conséquence, parfois ponctuellement limitée, ce qui impacte négativement son chiffre d'affaires.

Risques financiers

Ceux-ci sont détaillés dans la note 17 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Conclusion

A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autres circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement du Groupe.

2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE (ART. 3:6, § 1, 2°, CSA)

Le premier trimestre 2023 s'inscrit dans le prolongement de la tendance observée en 2022. Le chiffre d'affaires du trimestre s'établit à 6.405 K€, en retrait de 3,2 % par rapport au premier trimestre 2022. Le chiffre d'affaires des offres packagées 1.681 K€ est en croissance de 37,3 %, tandis que le chiffre d'affaires des services de sous-traitance continue de subir le ralentissement de la demande et sont en retrait par rapport à une base de comparaison élevée 4.725 K€ ; - 12,3 %.

Début janvier 2023, la Société a reçu une lettre recommandée du tribunal de Commerce de Bergame relatif à un litige entre Almeco SPA et Coil NV. À l'heure actuelle, les informations disponibles sont insuffisantes pour estimer le risque et les coûts liés à ce litige. Coil NV a désigné un avocat pour suivre cette affaire.

3 CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (ART. 3:6, § 1, 3°, CSA)

Cf. Principaux risques et incertitudes.

Perspectives

La crise économique génère à court terme des incertitudes importantes, notamment avec le maintien d'une inflation élevée portée par la dynamique des prix de l'énergie, des pénuries potentielles, et une fragilisation de la supply chain.

Dans ce contexte, la Société maintient une approche prudente pour 2023 et anticipe une moindre demande de services de sous-traitance au premier semestre par rapport à l'année précédente, alors que les distributeurs continuent de réduire leurs stocks et qu'une concurrence émerge sur le marché européen de l'anodisation en continu.

Concernant les coûts de l'énergie, la Société rappelle que son procédé de production est électrochimique et exige une consommation significative d'énergie. L'entreprise est ainsi vulnérable à des évolutions à la hausse des coûts énergétiques qui pourraient être difficilement répercutée intégralement dans les prix de vente.

C'est pourquoi la Société investit en partenariat dans des technologies neutres sur le plan environnemental afin de substituer à court terme ses consommations d'énergies fossiles par de nouvelles sources d'énergies renouvelables à des coûts attractifs et avec des objectifs de neutralité carbone pour le site industriel de Bernburg en Allemagne notamment. Après avoir mis en service au 4ème trimestre 2022 sur son site de Bernburg un parc photovoltaïque qui lui permet de fournir 20% de l'électricité consommée par le site, des discussions sont en cours avec un autre opérateur photovoltaïque pour acheter à partir de 2023 de l'énergie renouvelable couvrant environ 30% additionnels de la consommation actuelle du site allemand. Ces actions contribueront à réaliser durablement d'importantes économies et de renforcer son efficacité énergétique.

4 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (ART. 3:6, § 1, 4°, CSA)

La Société a effectué certaines activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, principalement pour développer des traitements sur du métal très fin.

5 EXISTENCE DE SUCCURSALES (ART. 3:6, § 1, 5°, CSA)

La Société n'a pas ouvert de succursales.

6 JUSTIFICATION DE LA CONTINUITÉ (ART. 3:6, § 1, 6°, CSA)

Les comptes statuaires au 31/12/2022 font apparaître une perte reportée en raison de l'environnement économique difficile. Toutefois, l'entreprise dispose des fonds propres suffisants et ne s'attend pas à des défauts de liquidité.

7 CONFLITS D'INTÉRÊTS (ART. 3:6, § 1, 7°, CSA *JUNCTO* ART. 7:96, §1, AL. 2, CSA)

Veuillez trouver en annexe les comptes rendus des conseils d'administration concernés par cet article.

8 ACQUISITION DE PARTS PROPRES (ART. 3:6, § 1, 7° CSA *JUNCTO* ART. 7:215, AL. 1 CSA)

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice écoulé, d'acquisition de parts propres autres que celles réalisées conformément au contrat de liquidité passé avec PORTZAMPARC. Le pair comptable des actions acquises ou cédées pendant l'exercice 2022 s'élève à 2,676 €. Les 2 465 actions acquises en 2022 représentent 0,09 % du capital et les 2 419 actions propres cédées en 2022, aussi 0,09% du capital. Le montant total des acquisitions d'actions propres en 2022 s'élève à 19 218 € et les cessions en 2022 représentent une contrevaleur totale de 19 188 €. Le nombre total d'actions détenues en propre par la Société au 31 décembre 2022 est de 446, représentant 0,02% du capital. Depuis le démarrage du contrat, la Société a fait l'acquisition d'un total de 568.763 actions propres et a procédé à la cession d'un total de 577.619 actions propres.

9 UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ART. 3:6, § 1, 8°, CSA)

Néant.

10 APPLICATION DES REGLES D'EVALUATION (ART. 3:6, A.R. DU 29 AVRIL 2019 PORTANT EXECUTION DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS)

Le conseil renvoie aux règles d'évaluation telles que décrites dans les comptes annuels de la Société.

11 PLAN DE WARRANTS

Il n'existe pas actuellement de plan de « warrants » ou droits de souscription au bénéfice des membres de l'équipe de management de l'entreprise. Le dernier plan en date concernait un total de 50 000 warrants qui donnaient le droit à deux membres de l'équipe de management de souscrire à des actions de la Société entre le 1er mai 2016 et le 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivaient chaque date obligatoire de publication des résultats. Ce plan de warrants a été complétement exécuté en 2016 et 2017.

12 DECHARGE

Le conseil d'administration est d'avis qu'il a rempli ses fonctions de manière convenable et demande à l'assemblée générale de lui octroyer la décharge pour les opérations effectuées dans le cadre de son mandat au cours de l'exercice social écoulé. Décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20	.....	.....
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	*14.715.839,05*	*16.586.856,16*
Immobilisations incorporelles	6.2	21	.....	.....
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	*7.197.955,00*	*7.862.587,05*
Terrains et constructions		22	*955.706,09*	*1.027.971,47*
Installations, machines et outillage		23	*6.205.172,90*	*6.720.241,49*
Mobilier et matériel roulant		24	*37.076,01*	*45.544,09*
Location-financement et droits similaires		25	.....	.....
Autres immobilisations corporelles		26	.....	.....
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	.....	*68.830,00*
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	*7.517.884,05*	*8.724.269,11*
Entreprises liées	6.15	280/1	*7.479.770,35*	*8.686.155,41*
Participations		280	*3.435.000,00*	*3.435.000,00*
Créances		281	*4.044.770,35*	*5.251.155,41*
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	.....	.....
Participations		282	.....	.....
Créances		283	.....	.....
Autres immobilisations financières		284/8	*38.113,70*	*38.113,70*
Actions et parts		284	.....	.....
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	*38.113,70*	*38.113,70*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	*6.766.895,69*	*8.093.507,56*
Créances à plus d'un an		29	.....	.....
Créances commerciales		290	.....	.....
Autres créances		291	.....	.....
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	*2.318.895,33*	*1.901.080,55*
Stocks		30/36	*2.318.895,33*	*1.901.080,55*
Approvisionnements		30/31	*1.758.661,24*	*1.461.670,58*
En-cours de fabrication		32	.....	.....
Produits finis		33	*560.234,09*	*439.409,97*
Marchandises		34	.....	.....
Immeubles destinés à la vente		35	.....	.....
Acomptes versés		36	.....	.....
Commandes en cours d'exécution		37	.....	.....
Créances à un an au plus		40/41	*3.502.751,69*	*4.069.957,90*
Créances commerciales		40	*2.482.648,07*	*3.555.371,22*
Autres créances		41	*1.020.103,62*	*514.586,68*
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	*5.159,56*	*5.156,35*
Actions propres		50	*3.345,00*	*3.312,00*
Autres placements		51/53	*1.814,56*	*1.844,35*
Valeurs disponibles		54/58	*882.875,15*	*2.041.946,42*
Comptes de régularisation	6.6	490/1	*57.213,96*	*75.366,34*
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	*21.482.734,74*	*24.680.363,72*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	*14.597.525,68*	*18.137.749,64*
Apport	6.7.1	10/11	*13.899.452,96*	*13.899.452,96*
Capital		10	*7.541.124,87*	*7.541.124,87*
Capital souscrit		100	*7.541.124,87*	*7.541.124,87*
Capital non appelé [4]		101	.....	.....
En dehors du capital		11	*6.358.328,09*	*6.358.328,09*
Primes d'émission		1100/10	*6.358.328,09*	*6.358.328,09*
Autres		1100/19	.....	.....
Plus-values de réévaluation		12	.....	.....
Réserves		13	*854.112,49*	*854.112,49*
Réserves indisponibles		130/1	*854.112,49*	*854.112,49*
Réserve légale		130	*754.112,49*	*754.112,49*
Réserves statutairement indisponibles		1311	.....	.....
Acquisition d'actions propres		1312	*100.000,00*	*100.000,00*
Soutien financier		1313	.....	.....
Autres		1319	.....	.....
Réserves immunisées		132	.....	.....
Réserves disponibles		133	.....	.....
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	*-156.039,77*	*3.384.184,19*
Subsides en capital		15	.....	.....
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net [5]		19	.....	.....
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	*218.473,70*	*246.625,94*
Provisions pour risques et charges		160/5	*218.473,70*	*246.625,94*
Pensions et obligations similaires		160	.....	*2.893,44*
Charges fiscales		161	.....	.....
Grosses réparations et gros entretien		162	.....	.....
Obligations environnementales		163	.....	.....
Autres risques et charges	6.8	164/5	*218.473,70*	*243.732,50*
Impôts différés		168	.....	.....

4 Montant venant en déduction du capital souscrit

5 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	*6.666.735,36*	*6.295.988,14*
Dettes à plus d'un an	6.9	17	*644.988,63*	*681.563,03*
Dettes financières		170/4	*644.988,63*	*681.563,03*
Emprunts subordonnés		170	.....	.....
Emprunts obligataires non subordonnés		171	.....	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	.....	*15.973,71*
Etablissements de crédit		173	*644.988,63*	*665.589,32*
Autres emprunts		174	.....	.....
Dettes commerciales		175	.....	.....
Fournisseurs		1750	.....	.....
Effets à payer		1751	.....	.....
Acomptes sur commandes		176	.....	.....
Autres dettes		178/9	.....	.....
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	*6.021.746,73*	*5.614.425,11*
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	*394.560,92*	*498.955,69*
Dettes financières		43	*2.733.219,77*	*1.134.844,54*
Etablissements de crédit		430/8	*2.733.219,77*	*1.134.844,54*
Autres emprunts		439	.....	.....
Dettes commerciales		44	*1.500.927,74*	*2.281.833,16*
Fournisseurs		440/4	*1.500.927,74*	*2.281.833,16*
Effets à payer		441	.....	.....
Acomptes sur commandes		46	*547.723,59*	*862.860,64*
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	*845.314,71*	*835.931,08*
Impôts		450/3	*126.222,24*	*107.481,77*
Rémunérations et charges sociales		454/9	*719.092,47*	*728.449,31*
Autres dettes		47/48	.....	.....
Comptes de régularisation	6.9	492/3	.....	.....
TOTAL DU PASSIF		10/49	*21.482.734,74*	*24.680.363,72*

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	*26.906.574,92*	*25.549.472,94*
Chiffre d'affaires	6.10	70	*26.525.360,16*	*25.038.912,72*
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	*381.214,76*	*510.560,22*
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	*27.932.860,24*	*23.498.810,15*
Approvisionnements et marchandises		60	*14.837.752,74*	*11.547.274,17*
Achats		600/8	*15.259.791,52*	*10.989.868,50*
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	*-422.038,78*	*557.405,67*
Services et biens divers		61	*7.878.858,89*	*6.576.540,02*
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	*3.871.011,82*	*3.657.917,08*
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	*1.152.447,00*	*1.485.092,71*
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	*4.224,00*	*100.465,01*
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	*188.565,79*	*131.521,16*
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	*-1.026.285,32*	*2.050.662,79*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	*371.545,38*	*375.042,52*
Produits financiers récurrents		75	*371.545,38*	*375.042,52*
Produits des immobilisations financières		750	*330.025,44*	*330.025,44*
Produits des actifs circulants		751	*35.117,19*	*40.473,19*
Autres produits financiers	6.11	752/9	*6.402,75*	*4.543,89*
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	.....	.....
Charges financières		65/66B	*86.851,02*	*125.347,37*
Charges financières récurrentes	6.11	65	*86.851,02*	*125.347,37*
Charges des dettes		650	*83.482,64*	*120.443,05*
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	.....	.....
Autres charges financières		652/9	*3.368,38*	*4.904,32*
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	.....	.....
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	*-741.590,96*	*2.300.357,94*
Prélèvement sur les impôts différés		780	.....	.....
Transfert aux impôts différés		680	.....	.....
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	*6.562,00*	*112.181,84*
Impôts		670/3	*6.562,00*	*112.181,84*
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	.....	.....
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	*-748.152,96*	*2.188.176,10*
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	.....	.....
Transfert aux réserves immunisées		689	.....	.....
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	*-748.152,96*	*2.188.176,10*

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	*2.636.031,23*	*3.384.184,19*
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	*-748.152,96*	*2.188.176,10*
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	*3.384.184,19*	*1.196.008,09*
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	*-156.039,77*	*3.384.184,19*
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	*2.792.071,00*	
Rémunération de l'apport	694	*2.792.071,00*	
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

RÈGLES D'ÉVALUATION

A. Principe général

Les règles d'évaluation ont été établies en concordance avec *"Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations*".

B. Règles propres à l'entreprise

Frais d'établissement : les frais d'établissement et les frais d'augmentation de capital amortis sur une période de 3 ans, les autres 5 ans.

Les coûts de restructuration et les frais d'étude : sont amortis sur la durée du projet auquel ils se rapportent.

Les frais d'établissement et les autres actifs incorporels relatifs à de nouveaux investissements et à leurs futures activités seront seulement dépréciés à partir de la mise en activité de la ligne.

Immobilisations incorporelles : sont amorties sur 3 à 5 ans

Goodwill :

"La préoccupation principale de la Société est que les comptes annuels présentent une image fidèle de la situation financière de la Société, tel que posé par l'article 4.3. de la Directive 2013/34/EU et l'article 3:1 de l'Arrêté Royale du Code des Sociétés et des Associations.

À la suite de l'application l'article 3:89 de l'Arrêté Royale du Code des Sociétés et des Associations, un goodwill important est exprimé dans les comptes. Ce montant du goodwill est le résultat des motivations propres à Coil tel que l'intention d'éliminer la compétition et l'ambition de créer des avantages de synergie."

Immobilisations corporelles : Les actifs corporels sont valorisés à leur valeur d'acquisition et dépréciés de la façon suivante :

Terrains bâtis : 5% linéaire.

Terrains : 0% (le terrain a été réévalué à sa valeur actuelle).

Bâtiments : 5% - 10% linéaire.

Matériel et lignes d'anodisation : 10% - 20% linéaire.

Matériel de bureau, mobilier et software : 3 à 10 ans linéaire.

Installation sous leasing et frais supplémentaires : 10%.

Les immobilisations en cours : ne sont pas amorties avant leur mise en activité.

Stock : les stocks sont valorisés à leur valeur d'acquisition suivant la méthode FIFO ou à la valeur du marché à la date de clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. Le stock

des pièces détachées est régulièrement analysé et des moins-values peuvent être enregistrés en fonction de l'ancienneté, du degré de rotation et du caractère stratégique des pièces de rechange.

Créances : les créances sont reprises à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dès que le recouvrement de la créance est identifié comme incertain.

Dettes : sont reprises à leur valeur nominale

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Provision pour risques et charges

Après consultation des instances concernées, les provisions requises pour les litiges en cours, les intérêts de retard et les frais de gestion des dossiers sont enregistrées, sur base du principe de prudence.

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état XVIIIbis.

Instruments financiers dérivés, opérations de couverture

Coil a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir des risques de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement (couverture de flux de trésorerie futurs attribuables à des dettes financières comptabilisées).

La politique de Coil consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transaction.

Les critères fixés par Coil pour classer un instrument dérivé parmi les instruments de couverture sont les suivantes :

" l'on s'attend à ce que la couverture soit efficace pour parvenir à compenser les variations de flux de trésorerie attribuables au risque couvert ;

" l'efficacité de la couverture peut être évaluée de façon fiable ;

" il existe des documents appropriés décrivant la relation de couverture à l'origine de la couverture.

COIL SA

Rue de la Presse 4, 1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

(ci-après dénommée la "Société")

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

tenue via vidéoconférence à 13h le 26 janvier 2022

Présents: James Clarke (Président)

Finance & Management International SA ('FMI'), - Administrateur délégué représentée par Timothy Hutton ('CEO'), représentant permanent

Patrick Chassagne

Thomas Frost

Tous les administrateurs étant présents, le conseil d'administration est valablement convoqué et peut délibérer sur son ordre du jour :

Le Président déclare la réunion ouverte avec l'ordre du jour suivant:

1. Rémunération des délégués à la gestion journalière – politique de dividendes et de bonus

James Clarke a informé le conseil d'administration qu'il avait un conflit d'intérêts de nature financière concernant le point suivant de l'ordre du jour, puisqu'il est administrateur d'EMC (Cheshire) Limited ('EMCC'). Par conséquent, James Clarke a indiqué qu'il n'assisterait pas à la réunion pendant la discussion et la décision concernant ce point de l'ordre du jour et qu'il ne prendrait pas part aux délibérations ou au vote concernant cette décision, conformément à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations.

En outre, Timothy Hutton a informé le conseil d'administration qu'il avait un conflit d'intérêt de nature financière concernant le point suivant de l'ordre du jour, puisqu'il est le représentant permanent de FMI. Par conséquent, Timothy Hutton a indiqué qu'il n'assisterait pas à la réunion pendant la discussion et la décision concernant ce point de l'ordre du jour et qu'il ne prendrait pas part aux délibérations ni au vote concernant ce point de l'ordre du jour, conformément à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations.
Par conséquent, Thomas Frost a été désigné comme Président suppléant de la réunion pour la prochaine décision.
Les administrateurs ont délibéré et voté sur le point suivant de l'ordre du jour en l'absence de James Clarke et Timothy Hutton, et justifié la décision prise. En outre, les conséquences financières ont été exposées.

1. Rémunération des délégués à la gestion journalière – politique de dividendes et de bonus

Thomas Frost a confirmé que des discussions avaient eu lieu entre les membres du conseil d'administration en vue de s'orienter de plus en plus vers une politique de maximisation des dividendes pour les actionnaires. Cette politique serait renforcée par les nouveaux contrôles stricts de la trésorerie opérationnelle et par la réduction des bonus versés aux délégués à la gestion journalière de la Société.

A la lumière de cette politique, un réajustement a été jugé nécessaire pour équilibrer la rémunération des deux délégués à la gestion journalière, EMCC et FMI, en reconnaissant que si les rôles des deux étaient très différents, leur importance pour la Société était la même. En outre, les conditions du marché et l'inflation ont justifié une révision des frais de gestion. En conséquence, il a été proposé d'augmenter les frais de gestion d'EMCC et de FMI à 980.000 € respectivement, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022. Il a également été proposé que les frais de gestion soient ajustés en fonction de l'inflation le 1er janvier de chaque année (et pour la première fois le 1er janvier 2023) en utilisant un indice d'inflation approprié lié aux taux de rémunération des cadres supérieurs, à déterminer ultérieurement par le conseil d'administration en consultation avec les conseillers RH de la Société et en tenant compte des pratiques de marché acceptées.

En l'absence de James Clarke et de FMI, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'augmenter les frais de gestion annuels d'EMCC et de FMI à 980.000 EUR chacun, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022 et d'appliquer l'ajustement à l'inflation annuellement de la manière décrite ci-dessus.

Timothy Hutton et James Clarke rejoignent ensuite la réunion. James Clarke reprend sa position de Président de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

_____

James Clarke

Administrateur

_____

Patrick Chassagne

Administrateur

_____

Finance & Management International SA

Administrateur

Representée par

Timothy Hutton

Représentant Permanent

_____

Thomas Frost

Administrateur

COIL SA

Rue de la Presse 4, 1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

(ci-après dénommée la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 AVRIL 2023

Les administrateurs suivants participent à la réunion ou y sont représentés :

- Monsieur James Clarke ;
- Finance & Management International SA, représentée par Monsieur Timothy Hutton, représentant permanent ;
- Monsieur Patrick Chassagne ; et
- Monsieur Thomas Frost.

Les procurations éventuelles resteront annexées au présent procès-verbal.

La séance est ouverte par Monsieur James Clarke, président, qui désigne Monsieur Timothy Hutton comme secrétaire.

Le président expose ce qui suit :

(a) L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

(i) Ratification des paiements anticipés.

(b) Tous les administrateurs sont présents ou sont représentés et ont déclaré approuver la manière de convocation des .

(c) Le conseil d'administration est valablement réuni et compétent afin de délibérer et décider sur les points de l'ordre du jour.

Tous les administrateurs confirment que l'exposé du président est correct. Ensuite, après avoir entendu la déclaration préalable faite dans le cadre de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations (le CSA), l'ordre du jour est abordé.

Déclaration préalable des administrateurs

Monsieur James Clarke, Monsieur Patrick Chassagne et Monsieur Thomas Frost déclarent qu'ils n'ont aucun intérêt de nature patrimoniale, au sens de l'article 7:96 du CSA qui soit directement ou indirectement contraire à une décision prise ou à une opération relative à la présente réunion.

Finance & Management International SA (FMI), représentée par son représentant permanent Monsieur Timothy Hutton, déclare qu'en raison des paiements anticipés effectués par la Société à FMI, elle a, en ce qui concerne le seul point à l'ordre du jour, un intérêt de nature patrimoniale au sens de l'article 7:96 du CSA qui est contraire à l'intérêt de la Société.

Par conséquent, conformément à l'article susmentionné, FMI ne participe pas aux délibérations du conseil d'administration concernant le seul point à l'ordre du jour, ni au vote y afférent.

Après délibération, la décision suivante est prise par les membres restants du conseil d'administration:

Explication et justification

Le président explique que la Société a versé les paiements anticipés suivants sous forme de prêts à FMI :

- Paiement anticipé de 60.000 EUR le 9 février 2022 ; et
- Paiement anticipé de 220.000 EUR le 26 août 2022.

Le conseil d'administration a discuté des paiements anticipés versés à l'administrateur et du conflit d'intérêts qui en résulte. Le conseil d'administration a reconnu que FMI avait déjà reçu les paiements anticipés et que ces prêts incluaient des intérêts légaux au taux légal en vigueur pour les paiements anticipés aux administrateurs.

Le conseil d'administration considère que les conditions financières et connexes des prêts sont conformes aux conditions du marché, relèvent de l'intérêt et de l'objet de la Société et n'auront pas pour effet de compromettre la situation financière de la Société.

Décision

Le conseil d'administration confirme les paiements anticipés sous forme de prêts accordés à FMI et décide que ces prêts sont accordés jusqu'à nouvel ordre. Les prêts comprennent des intérêts légaux au taux légal en vigueur pour les paiements anticipés aux administrateurs. Les prêts (y compris les intérêts) doivent donc être remboursés à la première demande écrite du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de questions, la séance est levée, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

_____
James Clarke

_____
Finance & Management International NV Représentée par
Timothy Hutton
Représentant permanent

_____
Patrick Chassagne

_____
Thomas Frost

mazars

Berchemstadionstraat 78
2600 Berchem
Tél: +32 (0)3 230 31 55
www.mazars.be

Coil SA

Rapport du commissaire

Exercice 31.12.2022

mazars

Coil SA
Numéro d'entreprise: BE0448.204.633

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la Coil SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Coil SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 3 juin 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à KEUR 37.512 et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par une perte de l'exercice de KEUR 2.983.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur :

(i) les notes 7.2 (Impôts différés) et 8.2 (Immobilisations incorporelles) des comptes consolidés, qui décrivent les estimations comptables critiques et les jugements en matière de perte de valeur estimées pour le goodwill et les impôts différés. A cet égard et comme

décrit dans la dite note, nous mentionnons qu'un amortissement a été effectué du goodwill en 2022, affectant le résultat d'un montant de KEUR 2.490.

(ii) la note 13.3 (Détail des emprunts bancaires) des comptes consolidés, qui décrit le non-respect des covenants pour une partie de sa dette en Belgique et la dérogation octroyée par la banque à ce sujet. L'organe d'administration a décidé de transférer les dettes de cette banque à plus d'un an (KEUR 161) vers les dettes à court terme.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Exactitude du chiffre d'affaires et de la marge brute

Le chiffre d'affaires et la marge brute sont des mesures importantes utilisées pour évaluer la performance de Coil SA. Il y a toujours un risque que le chiffre d'affaires soit surévalué ou sous-évalué par rapport à ce qui a été réellement généré par l'entreprise.

Nos procédures d'audit comprennent des tests de conception, de mise en place et d'efficacité du fonctionnement des procédures de contrôle interne (principalement manuelles) ainsi que des tests de validation pour assurer l'exactitude des transactions et du chiffre d'affaires. Comme la société n'utilise pas un logiciel ERP entièrement intégré, nous avons dû nous appuyer sur différents contrôles internes manuels, renforcés par nos procédures de validation.

Evaluation du goodwill

Le goodwill représente 6,64% de l'actif total du bilan consolidé et résulte d'une acquisition d'une société italienne, United Anodiser srl. Deux unités génératrices de trésorerie ont été identifiées: l'anodisation en continu et l'anodisation par lots. Les tests de dépréciation suivant la norme IAS36 ont été effectués pour chacune de ces unités séparément. Ces derniers tests sont subjectifs par nature en raison des jugements qui doivent être faits, notamment sur le rendement futur.

Comme indiqué dans la note 8.2, le Groupe utilise un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour déterminer la valeur d'utilité pour chaque unité génératrice de trésorerie appropriée, sur la base des hypothèses clés suivantes:

- Taux de croissance des ventes;
- Marge de négociation; et
- Taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie projetés.

Par conséquent, les tests de dépréciation de goodwill sont considérés comme un point clé de l'audit en raison de l'impact des hypothèses susmentionnées, comme indiqué dans la note 8.2. des états consolidés.

Nous avons concentré nos tests sur les principales hypothèses formulées par la direction et nos procédures incluaient, entre autres:

- Évaluation et identification des unités génératrices de trésorerie;
- Évaluation du modèle utilisé pour déterminer la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie, ainsi qu'évaluer le taux d'actualisation utilisé;
- Comparaison des prévisions de flux de trésorerie avec les budgets approuvés et avec des autres informations économiques et de marché pertinentes, ainsi que tester les calculs sous-jacents;

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également à l'organe d'administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués à l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Anvers, le 28 avril 2023

Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par

Signé numériquement
par Nuttens Anton
Emanuel V
Date : 28/04/2023
09:19:02

Anton Nuttens

Réviseur d'Entreprises